ÉDITIONS GALAAD

Inquisitiô

(Le message des trois anges), tome V

Bases de la réforme des doctrines iniques de l'impudique corruptrice qui contreviennent à la parole de Dieu

(Version revue et complétée – réédition)

Livret 12 : Les modalités de la réforme devant se faire au niveau des doctrines adventistes du septième jour en matière de baptême

1^{re} édition collector : l'Amour des Cieux pour le salut du peuple chrétien

IMPORTANT:

Livre gratuit ne peut être vendu.

Kenny Ronald MARGUERITE

Table des matières

° 1 – Présentation des livrets	6
- 1.1. Contenu des livrets :	11
° Les bases destinées à permettre à la pluie de l'arrière-sa	aison de
se déverser sur le peuple de Dieu	14
 - 1.2. Les modalités de la réforme devant se faire au niv doctrines adventistes du septième jour en matière de bapté - 1.3. Base de l'application des mesures contre les bergers 	me15 s iniques
qui ont exposé les brebis du Seigneur	34
° 2 – Une lumière pour l'avenir	42
° 3 – Présentation du livre ''Inquisitiô (Le message des trois	s anges),
tome IV. La réalité de l'attaque du faux prophète et de l'agnea	
apocalyptique contre la loi de Dieu et la prophétie''	59

Remerciements à mon amie Mme Nicole MARIE-LOUISE

Avant de vous parler d'elle, j'aimerais vous inviter à faire un arrêt afin de vous présenter une réalité qui est directement liée au texte de /Romains 13 verset 7].

Ce texte nous invite, entre autres, à rendre l'honneur à qui il doit revenir. Sur la base de ce texte, je m'en vais vous parler de mon amie Nicole, et pour ce faire, je vous dirais qu'elle a collaboré à tous mes livres, dont celui-ci, en donnant une forme à mes mots et en magnifiant mes idées sans les altérer.

C'est elle qui donne un sens à mes idées et parvient à retranscrire fidèlement ma pensée en lui donnant un ton plus léger.

Pourtant, elle a œuvré, et œuvre encore, tout en sachant que ces livres seront offerts gratuitement au format numérique.

L'aide précieuse qu'elle m'apporte n'est donc pas intéressée, car elle agit uniquement par amour de Dieu, par passion pour l'écriture et pour me soutenir.

En retour, pour tout ce temps accordé gracieusement, je vous demande de la porter, ainsi que sa famille dans la prière et que votre bénédiction leur soit accordée, au nom puissant de Jésus-Christ notre Seigneur et maître.

Dédicace à mon frère M. Terry LIONEL

Mon frère bien-aimé, selon les liens du sang et en Christ, je veux que tu saches que dans tes rêves et dans les miens, l'Esprit de Dieu m'a montré ta destinée.

Elle est grande, car tu es appelé à devenir l'un des plus puissants serviteurs de Dieu, de cette génération, un prophète de l'Éternel!

Pendant longtemps, des entraves t'ont retenu, cherchant à te cantonner à un état de chenille spirituelle prisonnière dans son cocon, et se matérialisaient par des liens tissés autour de toi, par des doctrines d'hommes iniques que ta religion t'avait inculquées et présentées comme étant la *« vérité »*.

Mais l'Esprit de Dieu t'a donné, en Jésus-Christ, de les briser pour devenir ce papillon édénique, destiné à prendre son envol.

Terry, sache que je t'aime infiniment!

Puisse ce livre contribuer à t'aider à être ce serviteur de Dieu, accompli et guidé en toutes choses par le Saint-Esprit, que notre Seigneur et maître Jésus-Christ, te destine à devenir.

ÉDITIONS GALAAD



La culture est le levier permettant aux Hommes de prétendre à l'excellence. Ne la négligeons pas.

(De plume et d'action)

Copyright © 2023 ÉDITIONS GALAAD Californie 97232 Le LAMENTIN (MARTINIQUE) http://kenny-ronald-marguerite.com

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction, intégrale ou partielle réservés pour tous pays.

L'auteur est seul propriétaire des droits et responsable du contenu de ce livre.

Présentation des livrets

Pour introduire ce livre, je vous dirais que dans ces pages, se trouve une bonne nouvelle et je suis chargé de vous l'annoncer.

Eh oui! Néanmoins, à l'instar des pièces qui ont deux faces, j'ai aussi une nouvelle moins bonne pour vous, car elle va ébranler toutes vos certitudes. Qu'en est-il?

Soyez-rassuré, il ne s'agît ni plus, ni moins, que de nouvelles connaissances bibliques, auxquelles j'ai eu accès et que je veux partager. N'y voyez là, rien d'orgueilleux. Vous comprendrez, à la lecture de ce qui suit! Pour amorcer la chose, je vous pose ces quelques questions:

Avez-vous la capacité de voir des événements avant qu'ils n'arrivent et œuvrez-vous en vue de les canaliser pour le bien? Avez-vous la capacité de dominer un démoniaque qui est habité d'une légion de démons?

Avez-vous, sans avoir étudié, acquis la capacité de parler une nouvelle langue ? Etc.

Ces questions ont pour but de démontrer que les dons spirituels que le Saint Esprit donne, sont toujours accessibles de nos jours, même s'ils nous semblent extraordinaires!

Ces propos, pour certains, pourraient être assimilés à ceux d'un « illuminé », chérissant les arguties. Il n'en est rien! Si vous poursuivez cette lecture, vous vous rendrez compte.

Cependant, comme je l'ai précisé précédemment, cette bonne nouvelle s'accompagne d'une mauvaise car pour obtenir ces dons, il nous faut renier bien des bases inculquées par nos religions respectives.

Prenons l'exemple de la religion que je connais le mieux, celle des adventistes du septième jour.

Ce livre est, Bible en mains, un véritable raz-de-marée qui vient s'abattre sur les fondations de votre foi, car il est avant tout destiné à la réforme de cette religion.

Pour poursuivre, je vous dirais que le scellement du peuple de Dieu par le Saint-Esprit, est au centre de la prédication de toutes les religions chrétiennes, et même ce concept est la colonne vertébrale de la religion adventiste du septième jour.

Pourtant, bien que ce concept soit maîtrisé, car tous savent que c'est l'Esprit de Dieu qui est habilité à cette œuvre et qui donne aussi des dons spirituels, a contrario, il n'en est pas de même de la réalité de ce scellement. *Quelle en est la répercussion ?*

En ce siècle, malheureusement, peu de personnes sont dans le cas de figure de Corneille et de sa famille [Actes 10], pour recevoir, à l'instar des disciples du Christ, l'onction du Saint-Esprit. Il est nécessaire, à ce stade, d'expliciter mes propos.

Je ne fais point allusion aux personnes qui, au sein du peuple de Dieu, maîtrisent plusieurs langues, après avoir étudié pour cela mais à celles qui reçoivent ce don du Saint-Esprit et s'expriment dans de nouvelles langues inconnues, jusqu'alors [Actes 2 versets 1-18] ou en prophétisant, comme il est écrit dans [Actes 19 versets 1-7].

Je ne fais pas non plus allusion à ceux qui disent avoir le don de chasser les démons, mais qui, à l'instar de ce qui est décrit dans [Actes 19 versets 13-17] risquent, un jour ou l'autre, de se retrouver battus par l'un d'eux et de devoir fuir nus.

Une des réalités que nous vivons en ce siècle, c'est que les dons spirituels, que donne le Saint-Esprit afin d'œuvrer puissamment pour le Seigneur, sont quasiment inexistants.

J'emploie volontairement le terme « quasiment inexistant » car il n'est pas improbable que l'un de vous ait reçu autrement le Saint-Esprit et acquis la capacité, comme Paul, de guérir les malades par un simple touché, de prophétiser [Actes 19 versets 11-12], [Actes 27 versets 9-44] ou encore de parler une nouvelle langue, comme Pierre et les disciples [Actes 2 versets 1-16], etc.

Rien n'est impossible à Dieu! Dans le cas contraire, j'invite tous les autres qui souhaitent recevoir des dons spirituels, à venir avec moi, faire cette promenade biblique qui, à mon sens, sera enrichissante.

Je vous laisse en juger par les versets qui émaillent ce livre et qui promettent que « les portes des écluses des cieux seront ouvertes et l'Esprit de Dieu viendra vivre en nous ».

Bien entendu, il y a des conditions à remplir pour cela, nous les découvrirons dans toutes les parties qui composent ce livre.

Pour continuer, je vous dirais que souvent, nous espérons une chose qui est déjà à nos côtés depuis fort longtemps, mais nous n'arrivons pas à l'étreindre car nous sommes aveuglés.

C'est ce qui se passe en ce siècle, au sein des religions chrétiennes qui, telle l'Église adventiste du septième jour, attendent avec espérance que le Saint Esprit puisse se répandre sur leurs membres d'église comme « la pluie de l'arrière-saison ». Cette espérance réside dans la promesse que le Seigneur a fait à son peuple par le biais du prophète Joël [Joël 2 versets 23], [Joël 3 versets 1-5].

Beaucoup d'enfants de Dieu soupirent après cette promesse, certains passent toute une vie en espérant vivre cette prophétie et finissent par descendre dans la tombe sans en avoir fait l'expérience. Malheureusement, tous ceux qui espèrent ainsi en elle, le font en vain.

Pourquoi ? Certes, cette réalité est manifeste dans le texte de [Actes 2 versets 1-4, 16-18], où nous découvrons la promesse de la venue du Saint Esprit, comme la pluie de l'arrière-saison, faite par le Seigneur à son peuple, par le biais du prophète Joël.

Cette prophétie s'est pleinement accomplie, en ce sens où Jésus nous a promis qu'une fois donné, le Saint-Esprit demeurera éternellement avec nous [Jean 14 versets 16-18].

Donc, il est déjà au sein du peuple de Dieu, toutefois, notre infidélité l'empêche de vivre en nous.

La raison de cet état de fait, c'est que le Saint-Esprit ne peut vivre dans ceux qui ne sont pas fidèles aux Saintes-Écritures, leurs péchés les séparant du Seigneur [Actes 5 verset 32], [Ésaïe 59 versets 1-2].

Ainsi, le Saint-Esprit est bien là et avec lui, les dons spirituels promis, telle la pluie de l'arrière-saison mais, il y a un hic, c'est que, quand il se déverse sur le peuple de Dieu, nos péchés font barrage, tel un parapluie qui empêche cette eau céleste et vivifiante d'arriver sur nous.

Afin de changer les choses, il faut se détourner du mal et ne plus pratiquer les doctrines d'Homme au détriment de la parole de Dieu.

Il faut aussi résister au diable, tout en se soumettant à Dieu, c'est ainsi que la victoire nous sera donnée sur le démon et qu'il finira par fuir loin de nous [Jacques 4 versets 7-10].

Une fois ces bases mises en place, il nous faut faire une nouvelle alliance avec Jésus, par les liens du baptême. Nous retrouvons cette réalité dans [Actes 19 versets 1-7].

Nous voyons ici que ceux qui, tout en ayant été baptisés, n'avaient pas reçu le Saint-Esprit ont été rebaptisés.

En fait, ce n'est qu'après avoir, entre autres, prié pour eux et imposé les mains, que le Saint-Esprit leur fut donné.

Quand on vient d'être baptisé et qu'aucun don spirituel n'est reçu, c'est le symbole que le Seigneur ne l'a pas agréé et de ce fait, l'Esprit de Dieu ne peut être reçu.

La raison, c'est que toutes les étapes du baptême n'ont pas été mises en place, nous retrouvons cette réalité dans le texte de [Actes 19 versets 1-7].

Le fait que le Saint-Esprit n'ait pas été donné, peut aussi signifier que, celui qui s'est fait baptiser, a pratiqué une iniquité lors de son baptême.

Cet acte pouvant être le fait de confesser des doctrines d'Homme, ce faisant, il perd la bénédiction qui est attachée au baptême, celle de recevoir l'Esprit de Dieu.

Nous allons dans un premier temps découvrir, dans ce livre, les doctrines qui transgressent la parole de Dieu et qui font que ceux qui se baptisent, ne peuvent pas recevoir le Saint-Esprit.

Ces coutumes, mises en exergue, sont celles pratiquées par la religion adventiste du septième jour, ce livre étant destiné à sa réforme, nous les décrypterons donc, Bible en main, afin de parvenir à purifier son dogme de telles choses.

Puis, dans un second temps, nous étudierons les sept étapes du baptême, permettant à la fois de recevoir le Saint-Esprit et au moins un don spirituel.

Comme vous le verrez, la réalité permettant d'avoir des dons spirituels, tient avant tout à l'obéissance portée à la parole de Dieu.

Ce n'est qu'à ce prix que nous pouvons les recevoir du Saint-Esprit.

Pour poursuivre, je vous dirais que c'est un extrait d'un livre numérique plus volumineux, qui comporte 572 pages, intitulé « Inquisitiô (Le message des trois anges), tome V, Bases de la réforme des doctrines iniques de l'impudique corruptrice qui contreviennent à la parole de Dieu ».

Si vous souhaitez plus de précisions, lorsque je fais référence à un chapitre, vous pouvez le retrouver dans la version complète du livre.

Enfin, je tiens à préciser que cette version intégrale a été scindée en 16 livrets, dont celui-ci.

Le but de ces livrets est d'être dans un format plus maniable et transportable, en vous apportant un meilleur confort de lecture.

Ils vous permettront également de choisir plus facilement le thème qui vous convient.

Toutefois, ils sont tous mis à votre disposition en version numérique, livrets et livre en version intégrale.

Je vous invite à les télécharger sur mon site :

https://kenny-ronald-marguerite.com/inquisitio-tome-v.

Vous pouvez en faire profiter vos proches ou en parler autour de vous.

Bon à savoir :

La version intégrale de ce livre ainsi que ces livrets n'ont été corrigés qu'à 30 % par un professionnel ou par mon amie Nicole, il y a donc des fautes dans leurs pages, veuillez m'en excuser.

Devant le faire parvenir au plus vite à ceux à qui il est destiné, et ne pouvant pas terminer sa correction dans l'immédiat, je le fais donc paraître ainsi.

1.1 Contenu des livrets:

° Livret 1 : Bases de réformes des doctrines chrétiennes présentant tous les écrits des prophètes comme faisant partie de l'Esprit de la prophétie
O Livret 2 : Différence entre les fruits que le Saint-Esprit donne de porter par le biais du don de connaissance et ceux par le don de prophétie
• Livret 3 : Réalité de l'obsolescence des prophéties qui débute une fois leurs révélations réalisées
Livret 4 : Réalité de la réforme de la doctrine de <i>« l'Esprit de prophétie »</i> devant se mettre en place au sein de l'Église adventiste du septième jour
Livret 5 : Réalité de la réforme de la doctrine de <i>« l'Église du reste »</i> devant se mettre en place au sein de l'Église adventiste du septième jour
• Livret 6 : Réalité de la mise en place pratique de la réforme des doctrines adventistes du septième jour, destinées à redonner au ministère des prophètes sa place
O Livret 7 : Réalité de la mise en place pratique de la réforme de doctrines adventistes du septième jour désacralisant les rêves et le visions

Kenny Ronald MARGUERITE

° Livret 8 : Réalité de la réforme de l'apostasie pratiquée par l'Église adventiste du septième jour
° Livret 9 : Les transgressions de la loi divine par l'impudique corruptrice
° Livret 10 : Les œuvres hors la loi de l'impudique corruptrice269
O Livret 11 : Découvrez les Églises qui pratiquent les œuvres de Babylone et qui vous vendent au diable par leurs baptêmes sataniques
 Livret 12: Les modalités de la réforme devant se faire au niveau des doctrines adventistes du septième jour en matière de baptême306 12.1. Base de l'application des mesures contre les bergers iniques qui ont exposé les brebis du Seigneur
° Livret 13 : Les choix funestes de l'oisillon précoce371
Civret 14: Les sept étapes intrinsèques bibliques du baptême destinées à la croissance chrétienne

- 14.7. La septième étape du baptême : le baptême de feu (Les
épreuves ante baptismales)520
Livret 15 : La réalité des saints (<i>peuple fidèle de Dieu</i>) face à la narque de la flétrissure que donne la bête
Livret 16 : Modalités bibliques de la sortie du peuple fidèle de Dieu
e Babylone559

Les bases destinées à permettre à la pluie de l'arrière-saison de se déverser sur le peuple de Dieu

« Nul ne peut prendre son envol en ayant à ses pieds des chaussures de plomb. Les enfants de Dieu sont appelés à être des aigles, des êtres célestes, naviguant par-dessus les nuages.

Cependant, triste réalité, le diable a réussi à les clouer au sol, en les lestant de doctrines anti-bibliques.

À toi qui me lis, assure-toi que quand tu te présenteras devant ton sauveur, tu ne seras pas rejeté à cause de tes iniquités ou de ta mollesse, à l'instar de ceux qui sont décrits dans [Matthieu 7 versets 21-23] ou comme les vierges folles [Matthieu 25 versets 1-13] ».

[Citation de Kenny R. MARGUERITE].

1.2 Les modalités de la réforme devant se faire au niveau des doctrines adventistes du septième jour en matière de baptême

Pour commencer cette partie, je m'en vais vous apporter un témoignage lier au baptême adventiste du septième jour et à cette lutte que je mène depuis plus d'une décennie contre ce précepte inique.

Ce qui m'a motivé à mettre en place mon livre intitulé « De souffrance et d'encre », dont plusieurs chapitres ce sont muer en des parties de ce livre que vous avez en mains, ce sont des discussions que j'ai eues à mon salon de coiffure avec plusieurs de mes clientes qui désiraient se faire baptiser.

Elles fréquentaient toutes assidûment l'Église adventiste du septième jour depuis un certain temps. La majeure partie des enseignements qu'elles ont trouvés dans cette Église les ont fortifiées, mais ayant lu mon livre « De souffrance et d'encre », qui présente « l'horreur » qu'est le baptême adventiste à cause des vœux baptismaux, elles étaient face à un dilemme :

D'un côté, elles désiraient ardemment se lier au Christ notre sauveur par les liens du baptême au sein de l'Église adventiste du septième jour, où elles ont trouvé des vérités bibliques, comme la réalité du sabbat ou l'immuabilité de la loi de Dieu que peu d'autre religion chrétienne présente.

Mais d'un autre côté, ayant pris conscience de ce qui se passe au sein des baptistères adventistes du septième jour et voulant demeurer fidèles au Seigneur, elles préféraient s'abstenir de se faire baptiser.

Elles se retrouvaient donc entre deux eaux et n'avaient pas la possibilité de passer du stade de chenilles spirituelles à celui de papillons édéniques. Je ne pouvais donc pas demeurer dans le silence!

Il était donc temps que ce même bâton qu'utilise l'Église adventiste du septième jour, qu'est son *Manuel d'Église*, et par lequel elle martyrise ceux qui sont fidèles a Dieu, soit utilisé contre elle.

Il est à noter que les vœux de baptême, que cette religion a institué ont été entériner dans son Manuel d'Église et, est la base législative permettant de gérer ces membres. Le *Manuel d'Église* étant la base établit en vue du géré tous les tenants et aboutissant de la religion adventiste du septième jour, je m'en vais vous, au travers de lui démontrer le non-sens des doctrines antibibliques que cette religion a établies et dont nous avons déjà découvert une grande partie.

Pour ce faire nous allons dans un premier temps à découvrir l'importance que revêt son Manuel d'Église pour la religion adventiste du septième jour. Ceci nous renseigne : « Autorité et fonction du Manuel d'Église : [...] Le Manuel d'Église indique aussi comment l'Église définit la vie chrétienne ainsi que l'administration et la discipline de l'Église, le tout étant fondé sur des principes bibliques et sur l'autorité de Sessions de la Conférence générale dûment réunies.

[...] Les normes et pratiques de l'Église reposent sur les principes des Saintes Écritures. Ces principes, soulignés par l'esprit de prophétie, sont énoncés dans ce Manuel d'Église et doivent être appliqués dans tous les domaines concernant la gestion administrative et le fonctionnement des Églises locales. »

[Manuel d'Église de l'Église adventiste du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisée en 2015 par la Conférence générale de San Antonio].

Comme vous pouvez le constater le Manuel d'Église de l'Église adventiste du septième jour peut être comparer au code de la route qui établit des règles de gestion de vie et des interdits.

C'est lui qui régit tout au sein de cette religion, en sorte que c'est lui qui définit les normes de la vie chrétienne pour tous les adventistes du septième jour, ainsi que les règle administration et la discipline ecclésiale de cette religion.

En outre, les principes présentés dans ce *Manuel d'Église* doivent être obligatoirement appliqué en matière de gestion administrative pour le fonctionnement des Églises locales cette religion.

Venons en maintenant au clou de la présentation, au point clef que je souhaite présenter en vue de démontrer combien la religion adventiste du septième jour est non seulement hors la loi face a la parole de Dieu mais aussi face à son *Manuel d'Église*, qui est nous l'avons vue la base sinéquanon qui gère cette religion.

Pour ce faire relisons cet extrait du texte que nous venons de lire :

« [...] Les normes et pratiques de l'Église reposent sur les principes des Saintes Écritures. »

Avant de développer ce que nous venons de voir, il me semble important de le renforcer avec ce qui suit : « Voeu baptismal N° 5 (de l'Église adventiste du septième jour) : Croyez-vous que la Bible est la parole inspirée de Dieu, l'unique règle de foi et de conduite du chrétien ? Vous engagezvous à passer du temps régulièrement à prier et à étudier la Bible ? » [Manuel d'église de l'Église adventiste du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisée en 2015 par la Conférence générale de San Antonio].

Par ce vœu baptismal, l'intéresser au baptême doit confesser qu'il reconnaît la Bible comme étant la parole inspirée de Dieu et qu'il s'engage à l'avoir comme unique règle de foi et de conduite. C'est cette même base qui a été institué dans le manuel d'Église, qui présente les normes établies au sein de la religion adventiste du septième jour comme reposant sur « les principes des Saintes Écritures ».

Oula, oula, SOS, « Houston nous avons un problème! » Hum... vous avez bien compris ce que je viens de vous présenter? La question est bien sur rhétorique! Nous sommes ici face à une antinomie!

On ne peut pas à la fois demeurer fidèle à la parole de Dieu et en même temps pratiqué des doctrines spirituelles pernicieuses.

Fort de toutes les doctrines antibibliques que l'Église adventiste du septième jour pratique et que nous avons déjà vues, et que nous continuerons à voir dans ce livre nous comprenons que les membres de cette religion transgressent non seulement la parole de Dieu mais aussi leur propre base de foi établit dans leur *Manuel d'Église*.

Ce faisant, le dogme de cette religion n'est que néant!

Forts de tout ce que nous venons de voir nous comprenons que le baptême ainsi que les vœux que la religion adventiste du septième jour a institué, n'est ni acceptable aux yeux du Seigneur ni par son *Manuel d'Église*. Ce type de doctrine est donc n'a donc aucune raison d'être.

Avec ce que nous venons de voir, lier à tout ce que nous avons déjà étudié dans ce livre, normalement toute personne sensée à déjà comprit que le dogme adventiste du septième jour n'est qu'une vaste mascarade. Pour continuer je vous dirais que le fait de rejeter les ordonnances que le Seigneur nous a laissés dans sa Sainte parole en vue de pratiquer des doctrines antibibliques est un acte d'apostasie.

Dans [2 Thessaloniciens 2 versets 3, 7-12], nous découvrons que l'apostasie est l'abandon de la vérité en vue de pratiquer le mensonge.

De par ces actes l'Église adventiste du septième jour de cette génération porte le fruit de l'apostasie et est donc une apostate.

Une réforme doit donc se mettre en place au sein de cette religion sur plusieurs points, dont nous avons déjà découvert plusieurs, parmi eux se trouve la réalité du baptême pour ceux qui ont apostasié.

Pour vous présenter sa base, je vous invite à lire le texte qui suit et qui présente ce qu'a établi *Mme Ellen G. White,* pour ceux qui se retrouvent dans une telle situation :

« Apostasie et rebaptême : Bien que l'apostasie ait existé au sein de l'Église apostolique (hé 6.4-6), l'Écriture ne traite pas de la question du rebaptême Ellen G. White est en faveur du rebaptême lorsque des membres d'Église, devenus apostats, se reconvertissent par la suite et souhaite retrouver leur place dans l'Église. [...]

« Le Seigneur nous engage à une réforme sérieuse.

Quand une personne est passée par une véritable reconversion, qu'elle soit à nouveau baptisée. Qu'elle renouvelle son alliance avec Dieu, et Dieu renouvellera son alliance avec elle. » – Évangéliser, p. 338. » [Manuel d'église de l'Église adventiste du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisée en 2015 par la Conférence générale de San Antonio].

Ce qui est présenté ici est clair ! Dès qu'un membre de l'Église adventiste du septième jour a apostasié, il doit être rebaptisé.

En conformité avec ce que déclarent les écrits de leur défunte prophétesse *Ellen G. White*, tous les adventistes du septième jour, étant dès le baptême apostats, doivent donc tous être rebaptisés.

Forts de tout ce que nous avons déjà étudiés, nous comprenons que, le baptême reçu, en ce siècle, par tout les adventistes du septième jour, et cela, en aussi grand nombre soit-il, et aussi sincère fussent-ils en le contractant, a été annulé par les doctrines d'hommes qui y ont été insérées et n'a donc été qu'un bain sans savon, incapable de les sceller et de les ancrer dans la foi chrétienne pour la vie éternelle.

Il est à noter que cette réalité de l'apostasie que nous venons de découvrir est vrai pour les membres de l'Église adventiste du septième jour, mais elle l'est aussi pour tous ceux qui en cette génération ce réclamme comme étant des enfants de Dieu et qui rejettent la parole de Dieu pour pratiquer leur propre précepte. Je vous dirais, qu'en cette génération, que c'est toute la chrétienté qui s'est pervertie et apostasiée.

Je vous apporte des preuvent de mes dires dans mon livre intitulé « Inquisitiô (Le message des trois anges), tome III. La réalité de l'attaque de la petite corne de Daniel 7 contre la Loi de Dieu et les temps de la prophétie. Partie prophétique ».

C'est donc tous les chrétiens qui devront se rebaptiser s'ils désirent recevoir le Saint-Esprit et ces dons spirituels. Pour poursuivre, je vous dirais qu'il est important de ne jamais perdre de vue le texte de [Actes 9 versets 1-7], que nous avons déjà lu en vue de comprendre le bien fonder du rebaptême de masse que je viens de présenter.

Ce texte nous présente la finalité du baptême comme n'étant pas l'immersion, mais est de recevoir le Saint-Esprit et que le signe permettant de savoir que c'est fait est le ou les dons spirituels que l'on reçoit suite à notre baptême. À vous qui êtes adventistes du septième jour, ou en êtes-vous en la matière ?

En sortant des eaux baptismales, avez-vous eu la capacité de parler une langue que vous ne maitrisier pas avant d'être immergé ou avez-vous commencé à prophétiser etc. avez-vous recu un nouveau don spirituel ? Si la réponse est non, alors c'est signe que le Seigneur n'a pas validé votre baptême ! Il est important de comprendre que sans don spirituel(s) reçut suite au baptême, c'est signe qu'il n'est pas agréé par le Seigneur et c'est pour cela que son Esprit Saint ne nous est pas donné.

La résultante est que nous ne pourrons pas hériter de la vie éternelle, car non sceller par le Saint-Esprit. Pour en savoir plus voir chapitre « La sixième étape du baptême : le(s) don(s) spirituel(s) reçu(s) présuppose(nt) le scellement du nouveau baptisé par le Saint-Esprit ».

À vous qui êtes adventistes du septième jour, en ce jour, et en votre âme et conscience, pensez-vous qu'avec toutes les doctrines iniques qu'a instituées votre religion, surtout en matière de baptême, que vous avez recu le Saint-Esprit quand vous avez été baptiser?

Le Seigneur peut-il se renier et donner le Saint-Esprit à ceux qui ne lui sont pas fidèles ? l'Esprit de Dieu peut-il venir vivre en ceux qui transgresser journellement la parole de Dieu par leurs préceptes [Actes 5 versets 32], [2 Corinthiens 6 versets 14-18] ?

Dans la vie, toute action appelle à une réaction :

Si vous ne mettez pas de levure dans votre pâte à gâteau destiner à devenir un quatre quart, comment va-t-il gonglé? De même, si vous mettez des entraves à l'obtention du Saint-Esprit comme pouvez-vous penser qu'il vous sera donné alors que vous êtes infidèle au Seigneur?

Fort de tout ce que nous venons d'étudier, je vous dirais à vous qui porter fièrement le nom d'adventiste du septième jour, je vous le dis solennellement en ce jour que le choix que vous ferez ou non pour l'Éternel déterminera en ce jour votre devenir éternel.

Afin qu'il y est un renouveau au sein de la religion adventiste du septième jour il faut, donc comme déjà mentionner, que tous ces membres se refacent baptiser. C'est donc plus de 21 millions de personnes qui devront être rebaptisées!

Néanmoins, en ce qui concerne la cérémonie baptismale et a la préparation à cette dernière, il existe des carance en la matière au sein de la religion adventiste du septième jour.

Il faut donc, aussi qu'une réforme puisse être mise en place afin que les sept étapes bibliques du baptême puissent être appliquées.

Ces étapes, prennent en compte des choses à faire avant, pendant et après le baptême, sans quoi, celui qui se fair baptiser ne sera pas scellé, par le Saint-Esprit en Jésus-Christ et ne recevra pas de don.

Le Seigneur est un Dieu d'ordre, ce faisant, chacune de ces étapes du baptême est importante. Pour les découvrir, je vous invite à lire le chapitre intitulé « Les sept étapes intrinsèques bibliques du baptême destinées à la croissance chrétienne ».

Pour continuer, je vous dirais qu'en ce qui concerne les vœux baptismaux adventistes du septième jour comme ils sont antibibliques et contreviennent par là même aux modalités de leur Manuel d'Église, doivent donc, être abrogé.

Il faut donc qu'en vue d'être baptisé au sein de cette religion qu'il n'y est plus de vœux de baptême qu'il faille accepter après lecteur, ou qui doivent être récités, désormais nul ne doit plus devoir signer un formulaire où ils sont mentionnés en vue d'entériner le baptême.

Néanmoins, il est à noter que le fait de se refaire baptiser ne sera pas suffisant pour assurer aux adventistes du septième jour qu'ils recevront le Saint-Esprit et qu'ils seront ainsi scellés en Christ.

Ce que je viens de dire présente l'une des répercussions qui sont attachées au baptême que reçoivent les adventistes du septième jour et qui fait que même si l'un d'entre eux voudrait renier les *treize vœux baptismaux ou ceux alternatif* il n'en serait pas pour autant libérer.

Le problème majeur qui demeurera est celui qui est présenté dans ce texte : « Mon fils, si tu t'es porté garant des dettes de ton prochain, si tu t'es engagé pour autrui en topant dans la main, si tu t'es laissé prendre au piège par tes promesses, si tu es prisonnier de tes propres paroles, alors, vite, mon fils, fais ce que je te dis pour te désengager, car tu t'es livré toi-même au pouvoir d'autrui :

Dégage-toi comme la gazelle va, humilie-toi devant le créancier, insiste auprès de lui, n'accorde ni sommeil à tes yeux, ni assoupissement à tes paupières; Du piège tendu, comme l'oiseau du filet de l'oiseleur. » [Proverbes 6 versets 1-5, Bible Semeur].

Ce texte nous présente l'importance que revêtent les promesses, donc les vœux, que nous faisons. Une fois ce type de parole prononcer nous devenons les prisonniers de notre promesse et nous nous livrons pieds et points lier au pouvoir de celui envers qui on c'est engagé.

De tel engagement nous piège et seul celui à qui nous les avons faite, a le pouvoir de nous en délivré.

Le peuple adventiste du septième jour devant confesser des vœux baptismaux avant d'être baptisé est lié, et ne peut briser lui-même ce lien en raison de ces vœux. Donc, conformément à ce que le Seigneur demande, les membres de cette religion doivent se dégager comme la gazelle des mains de ceux sous la domination desquels ils sont tombés.

Seuls ceux qui les ont contraint à prononcer ces vœux pourraient les en délier. Ce sont donc les pasteurs et les hautes instances adventistes du septième jour qui sont habilités à gérer cette réforme.

Néanmoins, il existe une hiérarchie au sein de cette religion, ce faisant vous qui en êtes membres, en vue d'avoir gain de cause et que non seulement les vœux baptismaux soient abrogés, mes aussi toutes les doctrines de votre religion qui contreviennent à la parole de Dieu vous devrez mettre en place certaines démarches.

Tout d'abord il est important de comprendre que pour qu'une doctrine puisse être rejetée, il faut qu'une commission spéciale puisse le décréter. Voici ce que ce manuel préconise en la matière :

- « Procédure de modification du Manuel d'Église : [...] Tous changements ou révisions de règlement devant être apportés au Manuel devrait recevoir l'accord de la Conférence générale réunie en séance plénière »
- [...] Les changements apportés au Manuel d'Église, à l'exception des *Notes* et des adaptations stylistiques, ne peuvent avoir lieu que par acte d'une assemblée plénière de la Conférence générale, durant laquelle les délégués de l'Église mondiale peuvent s'exprimer et voter. Si une Église locale, une fédération, une union ou une mission souhaite proposer une révision du Manuel d'Église, elle doit soumettre sa proposition à l'échelon organisationnel supérieur pour en obtenir conseil et examen.

Si cet échelon approuve la proposition, il soumet la révision suggérée à l'échelon suivant à fin d'évaluation supplémentaire.

Si les différents échelons approuvent la proposition, elle finit par aboutir au Comité chargé du Manuel d'Église de la Conférence générale, qui considère toutes les recommandations. Si ce comité approuve une révision, il la prépare afin qu'elle soit présentée à un Conseil annuel et/ou à une Session de la Conférence générale. [...]

Cependant, si un tiers des membres du Conseil annuel décide (et vote en ce sens) qu'une modification de forme aboutirait à un changement de fond sur le sens du passage concerné, la modification proposée doit être soumise à l'assemblée plénière de la Conférence générale.

Lors du dernier Conseil annuel d'un quinquennat, le Comité exécutif de la Conférence générale reprend toutes les modifications des Notes et les fait correspondre aux amendements éventuellement proposés au corps du manuel.

Une nouvelle édition du Manuel d'Église est publiée après chaque Session de la Conférence générale. C'est toujours l'édition la plus récente qui fait foi. » [Manuel d'église de l'Église adventiste du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisée en 2015 par la Conférence générale de San Antonio].

Dans ce texte nous avons une organisation bien huilée et destiner à modifier le *Manuel d'Église*.

Nous découvrons que seule la Conférence générale des adventistes du septième jour, qui est l'échelon administratif la plus élever de cette religion, a compétence pour le réformer. Pour ce faire, les choses sont statuées par acte d'une assemblée plénière où les déléguées mondiales de cette religion vont voter.

Hormis cela, pour qu'une doléance soit reçue par eux elle doit ce faire par le biais des échelons administratifs institués, donc une église doit passer par sa fédération, la fédération par son union etc.

Si la doléance est retenue, il y a un changement qui se fait dans le Manuel d'Église, et dès lors c'est la dernière version qui fait foi.

Comme nous venons de le voir, pour que des doctrines adventistes puissent changer, il faut qu'il y ait une démarche qui se fasse, par échelon, le texte qui suit nous en dit plus sur les démarches de ceux qui veulent soulever des interrogations sur des bases du *Manuel d'Église*:

« Où trouver conseil ? : Les responsables et dirigeants d'Église, les pasteurs et les membres de l'Église doivent s'adresser à leur fédération pour les questions relevant de l'administration de leur communauté ou pour les questions soulevées par le Manuel d'Église.

S'ils ne parviennent pas à se mettre d'accord, ils doivent consulter leur union ou leur mission pour obtenir des éclaircissements. » [Manuel d'église de l'Église adventiste du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisée en 2015 par la Conférence générale de San Antonio].

Ainsi, seuls les membres baptisés et qui jouissent du droit de vote au sein de l'Église adventiste du septième jour pourront agir, car pour que les choses puissent changer, les plans qui à mettre en place doivent être mené selon les bases législatives internes de cette religion.

Voici ce que nous pouvons encore lire à ce propos : « Réunions administratives : L'Église locale fonctionne à l'aide de rôles bien définis au sein de la structure de l'Église adventiste.

Dans le contexte de ces rôles, l'assemblée administrative est l'assemblée officielle des membres de l'Église locale. Les membres en situation régulière sont encouragés à y participer et y ont le droit de voter. Un membre faisant l'objet de mesures disciplinaires ne peut y participer, ni verbalement, ni par le vote.

[...] Les grandes décisions doivent être prises lors de réunions administratives régulières ou convoquées spécialement. [...] » [Manuel d'église de l'Église adventiste du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisée en 2015 par la Conférence générale de San Antonio].

Complétons avec ceci : « Nécessité d'un vote majoritaire : [...]

« La majorité de l'Église constitue un pouvoir qui s'impose aux membres d'Église individuels. » — Testimonies for the Church, vol. 5, p. 107. » [Manuel d'église de l'Église adventiste du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisée en 2015 par la Conférence générale de San Antonio].

Finissons avec ce dernier texte : « Le comité et ses réunions : Définition et fonction : Chaque Église doit avoir un comité actif dont les membres ont été élus au cours d'une assemblée administrative. [...] Les responsabilités du comité d'Église sont les suivantes : [...]

4. Le maintien de la pureté doctrinale.

5. La défense des valeurs chrétiennes. [...]

7. La supervision des finances de l'Église. [...] »

[Manuel d'église de l'Église adventiste du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisée en 2015 par la Conférence générale de San Antonio].

Ce qui est présenté dans ces textes, nous donne matière pour travailler à cette réforme de l'Église adventiste du septième jour.

Nous découvrons tout d'abord que le moteur du changement qui pourra se mettre en place au sein de cette religion ne pourras se faire que par le biais de réunions administratives.

Ces réunions sont ouvert à tout membres baptiser de cette religion et qui n'est pas sous le coup d'une sanction quelconque.

Lors de ces réunions, chaque membre d'église qui se trouve en situation régulière a le droit de vote et son vote compte pour une voie.

En outre, la majorité des voix lors des votes constituent un pouvoir qui s'impose à l'Église. Nous apprenons aussi que lors des réunions administratives que le comité d'Église peut présenter des plans pour le maintien de la pureté doctrinale et la défense des valeurs chrétiennes.

Il est à noter que ces normes doivent avoir des fondations bibliques, car nous avons vu plus haut que l'Église adventiste déclare que « Les normes et pratiques de l'Église reposent sur les principes des Saintes Écritures ». Ainsi, c'est lors des réunions administratives que ce dossier de réforme doit être abordé, car comme vous l'avez constaté c'est pendant de tel moment que les divers problèmes qui concernent la doctrine et les valeurs chrétiennes sont débattues.

Fort de tout cela, l'action que vous membres de la religion adventiste du septième jour devez mener est simple :

vous devez lors d'une réunion administrative, présenter ce livre, lobjectif étant que son contenu puisse être examiné, minutieusement Bible en mains.

Son contenu devra être présenté comme base de la réforme devant se mettre en place au sein de l'Église adventiste du septième jour. Chaque église devra mettre en place ce même protocole. Puis vous devez avec toutes les églises qui forment votre fédération. Une fois fait, vous devez faire une pétition demandant que les doctrines d'hommes (*donc de démons*) qui ont été instituées dans le dogme adventiste du septième jour, et qui sont présentées dans ce livre soient éradiquées. Cette pétition devra être adressée à votre fédération sous couvert de votre pasteur.

La lettre sous couvert doit être faite en trois exemplaires, le premier sera adressé au pasteur, le deuxième à la fédération dont il dépend, et le troisième sera conservé par vous à titre de justificatif.

Les exemplaires envoyés le seront en recommandé avec accusé de réception afin de faire valoir vos droits par la suite.

Dans le cas où votre fédération ne vous adresse pas une réponse positive, ou encore si dans les deux mois vous n'avez pas de réponse, vous pourrez conclure qu'ils n'ont point obtempéré.

Tous les membres des diverses églises qui forment votre fédération devront alors se fédérer et faire une pétition commune adressée à votre union sous couvert de votre fédération. Si votre union ne répond pas, tous ceux qui en font partie devront se fédérer et faire la pétition, etc.

L'objectif est d'arriver à la Conférence générale du mouvement adventiste du septième jour. Cette démarche par palier hiérarchique est déterminante, puisque nous avons vu que c'est ce qu'a décrété le Manuel d'Église. De telle sorte que les démarches que vous ferez auront pour but d'arriver échelon après échelon à la plus haute sphère de décision de l'œuvre adventiste.

Si vous n'avez pas de réponse de la part d'un des échelons (votre pasteur, le président de votre fédération ou celui de votre union ou celui de votre division), ne soyez pas attristés, car ils ne sont que des maillons et, en tant que tels, ils n'ont pas le pouvoir de changer les choses.

Sachant qu'ils n'ont pas de pouvoir de décision, ils devront vous donner la preuve écrite qu'ils ont fait suivre votre pétition à la haute instance de l'Église qui leur est supérieure.

Sans nouvelles, ralliez tous les membres de l'Église que compte votre fédération, puis ceux de votre union, puis ceux de votre division, etc. Votre pétition devra toujours avoir le même objet.

Les demandes que vous adresserez auront toujours pour raison d'être de présenter ce livre qui porte les bases de la réforme adventiste du septième jour.

Tant qu'une réponse satisfaisante ne sera pas donnée par les hautes instances, vous devrez frapper auprès de celles les chapeautant – Écrivez à l'instance supérieure qui gère l'œuvre adventiste du septième jour –, jusqu'à arriver au groupe des plus hauts dignitaires. À chaque étape, alliez vos frères et sœurs des autres églises, villes et pays.

Vous ne pouvez passer outre cette règle hiérarchique, car ce serait mal faire, et vous transgresseriez par là même les règles que Dieu nous a données dans [Matthieu 18 versets 15-18], afin de reprendre nos frères et sœurs errants.

Il est à noter que cette base est aussi celle que la religion adventiste du septième jour a instituée. Ceci nous renseigne : « La discipline ecclésiale : [...] Lorsque des membres d'Église sont tombés dans quelque faute, suivons minutieusement les instructions données par le Sauveur au chapitre dix-huit de Matthieu. [...] »

[...] Quelle que soit la nature de l'offense, la règle divine relative au redressement des malentendus ou des torts personnels reste la même.

Un entretien particulier et charitable avec la personne en faute suffira dans la plupart des cas pour dissiper la difficulté. [...]

S'il résiste aux efforts qui sont faits pour le relever, c'est à l'Église qu'incombe la responsabilité de le rejeter de son sein. [...]

Le mal devra alors être présenté sous son vrai jour, et condamné pour qu'il ne se répande pas.

Il faut veiller sur la santé et la pureté de l'Église, afin qu'elle puisse paraître devant Dieu sans souillure, revêtue de la robe immaculée de la justice du Christ. [...] »

[Manuel d'église de l'Église adventiste du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisée en 2015 par la Conférence générale de San Antonio].

Le *Manuel d'Église* des adventistes du septième jour préconise que le mal doit être dévoilé et condamné sous toutes ses formes, afin qu'il ne se répande pas, l'objectif étant de veiller à la pureté de l'Église, nous agirons donc au nom Puissant de Jésus-Christ en vue de la purifier!

Afin donc de purifier la religion adventiste du septième jour de toutes ces iniquités, vous ces membres devez appliquer toutes les bases que l'Esprit de Dieu m'a donné de vous présenter dans ce livre.

L'objectif final de tout ce que nous venons de voir étant que le plus haut dirigeant adventiste du septième jour puisse confesser publiquement qu'il renie toutes les doctrines antibiblique institué au sein du dogme adventiste du septième jour et présenté dans ce livre.

Tout particulièrement les vœux baptismaux, que tous les membres de cette religion ont dû prononcer, et qu'il les abroge.

Il faut qu'il reconnaisse aussi publiquement qu'il libère tous les adventistes du septième jour, de façon individuelle, des vœux baptismaux qu'ils ont pu prononcer.

En ce qui concerne vos doléances, il sera accordé **un an** aux hautes autorités de votre religion pour qu'ils réforment les doctrines adventiste du septième jour qui transgressent la parole de Dieu.

Durant le laps de temps où durera la réforme de votre religion, vos doctrines incriminées devront être considérées comme dangereuses, à abroger, donc ne pouvant continuer à être pratiquées.

Néanmoins, il ne sera pas suffisant que les doctrines adventistes du septième jour concernant le baptême soient abrogées, car cette Église perd depuis des décennies des âmes ; son plus haut dignitaire, le président de sa conférence général doit en outre demander pardon, publiquement, pour toutes les âmes qui ont été ainsi vendues au diable depuis toutes ces années par le biais des baptistères de sa religion.

Après cela, tous les adventistes du septième jour devront être rebaptisés, des plus hauts dirigeants en passant par les pasteurs, anciens, diacres jusqu'au simple membre.

Dès lors, il conviendra qu'ils puissent tous produire des fruits dignes de la repentance et qu'ils ne se confient plus à l'homme, mais à la parole de Dieu seul, en conformité avec tous les préceptes bibliques que le Seigneur a institués.

À ceux qui refuseront de se refaire baptiser, en espérant que pratiquer uniquement le rituel du lavement des pieds précédant la Sainte Cène [Jean 13 versets 1-31] les purifiera de leurs péchés, sans baptême agréé par le Seigneur, j'ai le regret de leur annoncer qu'il n'en est rien. Voyons ce qu'il en est en découvrant les bases bibliques qui régissent le lavement des pieds :

« Jésus, qui savait que le Père avait remis toutes choses entre ses mains, qu'il était venu de Dieu, et qu'il s'en allait à Dieu, se leva de table, ôta ses vêtements, et prit un linge, dont il se ceignit.

Ensuite il versa de l'eau dans un bassin, et il se mit à laver les pieds des disciples, et à les essuyer avec le linge dont il était ceint. Il vint donc à Simon Pierre; et Pierre lui dit:

Toi, Seigneur, tu me laves les pieds! Jésus lui répondit: Ce que je fais, tu ne le comprends pas maintenant, mais tu le comprendras bientôt. Pierre lui dit: Non, jamais tu ne me laveras les pieds. Jésus lui répondit: Si je ne te lave, tu n'auras point de part avec moi.

Simon Pierre lui dit : Seigneur, non seulement les pieds, mais encore les mains et la tête. Jésus lui dit : Celui qui est lavé n'a besoin que de se laver les pieds pour être entièrement pur [...]. » [Jean 13 versets 3-10, Bible Louis Segond].

Dans ce texte, Jésus avant que ne commence sa douloureuse passion, par laquelle il a racheté l'Humanité a mis en place les bases du lavement des pieds, destiné à purifier son peuple.

Cet acte ne peut être appliqué qu'à ceux qui sont déjà « lavés », l'objectif étant de les rendre totalement purs. Pour comprendre ce qui est dit ici, il nous faut parfaitement nous représenter ce que signifie, bibliquement parlant, le fait d'être lavé. En la matière, le texte [Hébreux 10 versets 12-22, Bible Semeur], nous renseigne à ce propos.

Nous découvrons, entre autres, ici que nous devons nous approcher de Jésus avec « le cœur purifié de toute mauvaise conscience » donc avec une « bonne conscience » et pour ce faire nous devons avoir le corps lavé d'une eau pure.

Dans ce texte c'est l'image du baptême qui est donnée, car seuls ceux qui sont baptisés ont accès, par l'Esprit Saint à Dieu, car il fait d'eux des fils et des filles du Seigneur [Actes 2 versets 38-39], [Romains 8 versets 15-17].

Ainsi, pour accéder au sanctuaire céleste il faut s'approcher de Dieu, notamment, avec la pleine assurance que donne la foi, et le corps lavé d'une eau pure. Que signifie « avoir le corps lavé d'une eau pure » ?

C'est tout simplement recevoir un baptême agréé par le Seigneur.

Nos baptêmes contemporains pratiqués dans toute la chrétienté sont de deux ordres, soit ils sont anti-bibliques, car basés sur des doctrines d'hommes au détriment de la parole de Dieu, soit ils sont incomplets, ce faisant le corps du baptisé n'est pas débarrassé de ses péchés.

Réaction de cause à effet, celui qui se fait baptiser, n'ayant pas été agréé par l'Esprit de Dieu, n'est donc pas purifié de ses péchés, c'est alors en vain qu'il pratique le lavement des pieds.

En effet, seuls ceux qui sont déjà lavés (*baptisés*) et qui pratiquent ce rituel précédant la Sainte Cène sont rendus purs en Christ.

Ainsi, quand le lavement des pieds est réalisé avec un baptême qui n'est pas conforme à la parole de Dieu, c'est à l'image d'un homme tombé dans un bain de boue et qui se contente de se laver uniquement les pieds avant d'entrer dans un mariage.

De tels agissements nous mettent en abomination devant l'époux, donc Christ, qui nous a conviés à ses noces.

Ainsi, avant de penser à se purifier les pieds, il faut au préalable se débarrasser de tous les péchés qui, telle la boue prise en image, nous souillent ; pour se faire, il nout faut passer par un baptême conforme en tous points à la parole de Dieu.

Maintenant que nous avons vu les retomber néfaste que peut avoir le lavage des pieds lors de la Sainte Cène sur ceux qui la pratiquent sans être éligible, découvrons maintenant ce qu'il en est du souper, le corps et le sang du Christ qui serait pris dans cette même configuration que nous venons de voir.

Pour vous en parler, je vous dirais que cet acte des plus solennelles, consistant à manger le corps de Jésus et de boire son sang, en mangeant le pain consacré et en buvant le fruit de la vigne qui a été consacré, n'est pas sans répercussion, quand il est fait sans discernement. Ce qui suit nous renseigne à ce propos :

« Voici la tradition que moi, j'ai reçue du Seigneur et que je vous ai fait connaître : la nuit où le Seigneur Jésus a été livré, il a pris du pain.

Il a remercié Dieu, puis il a partagé le pain et il a dit : « Ceci est mon corps. Il est pour vous. Faites cela en souvenir de moi. » Après le repas, le Seigneur a pris aussi la coupe de vin et il a dit : « Cette coupe est la nouvelle alliance de Dieu, parce que mon sang est versé pour vous.

Toutes les fois que vous en boirez, faites cela en souvenir de moi. »

En effet, chaque fois que vous mangez ce pain et que vous buvez cette coupe, vous annoncez la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne. C'est pourquoi celui qui mange le pain du Seigneur, ou qui boit sa coupe sans respect, celui-là est coupable envers le corps et le sang du Seigneur. Alors, chacun doit bien réfléchir à sa façon de vivre. Ensuite, qu'il mange ce pain et boive cette coupe.

Car celui qui mange le pain et qui boit la coupe, sans reconnaître le corps du Seigneur, celui-là se condamne luimême, en mangeant et en buvant.

C'est pourquoi parmi vous, il y a beaucoup de malades et de gens sans force, et plusieurs sont morts. Si nous examinions notre conduite, Dieu ne nous jugerait pas. Mais le Seigneur nous juge et nous corrige, pour que nous ne soyons pas condamnés avec le monde. » [1 Corinthiens 11 versets 23-32, Bible Parole de Vie].

Avant de développer ce texte, il nous faut nous intéresser à un fait important qui est présenté dans [Jean 13 versets 1-31], et qui est que ceux qui partagent le repas du Seigneur, sa Sainte Cène doivent être complètement pures, donc sanctifiées en Jésus-Christ.

Ce qui incombe qu'ils doivent d'abord être lavés, donc baptisés, puis participés a la cérémonie du lavage des pieds avant de pouvoir prendre place à la Sainte table. Ce faisant tout ceux qui ne sont pas baptisés, ou dont le baptême n'est pas conforme a la parole de Dieu ne peuvent venir partager le corps et le sang de Christ.

Revenons maintenant au texte que nous avons mis en suspens. Ainsi nous comprenons que tous ceux donc qui ne sont pas éligibles à la Sainte Cène, entre autres, pour les raisons que je viens de relever, et qui y participent quand même son irrespectueux et sont coupables envers le corps et le sang du Seigneur.

Ceux agissant ainsi attirent sur eux une condamnation, donc une malédiction, qui peut se matérialiser par des malades, la perte de force physique et spirituelle et peut aussi mener à la mort.

En outre, il faut garder à l'esprit que toutes cérémonies ou actes religieux que le Seigneur n'agréera pas nous amène à être en communion avec les démons, c'est ce qui est dit dans le texte qui suit : « Que dis-je donc ? Que la viande sacrifiée aux idoles est quelque chose, ou qu'une idole est quelque chose ? Nullement. Je dis que ce qu'on sacrifie, on le sacrifie à des démons, et non à Dieu;

Or, je ne veux pas que vous soyez en communion avec les démons. Vous ne pouvez boire la coupe du Seigneur, et la coupe des démons; vous ne pouvez participer à la table du Seigneur, et à la table des démons. Voulons-nous provoquer la jalousie du Seigneur? Sommes-nous plus forts que lui? » [1 Corinthiens 10 versets 19-22, Bible Louis Segond].

Le point crucial que je tiens à faire ressortir ici est la réalité de l'union que nous avons avec le propriétaire de la table sur laquelle nous sommes assis en vue de prendre un repas qui est aussi bien physique que spirituel. Dans un tel contexte toute désobéissance à la parole de Dieu, fait de nous des enfants et des serviteurs du diable, comme ce fut le cas des pharisiens [Marc 7 versets 6-13], [Jean 8 versets 44], ceux agissant ainsi sont donc en communions avec des démons.

En outre, le fait de réaliser le lavement des pieds ou de participer aux repas divins en mangeant le corps de Christ et en buvant son sang sans en être éligible, est symbole d'un mépris affiché envers le divin sacrifice que Jésus a concédé en vue de nous purifier de tout péché.

Il est dit dans [Hébreux 10 versets 26-31] que ceux qui agissent selon de telles œuvres seront frappés par le Seigneur.

Fort de ces éléments que j'ai portés à votre attention, Bible en mains, je peux solennellement déclarer que ceux qui n'ont pas reçu un baptême conforme à la parole de Dieu et qui participent à un lavement des pieds ou à la Sainte Cène, n'obtiennent pas le résultat escompté.

La prudence est donc de mise!

J'en appelle maintenant, au nom de l'Éternel des armées, aux adventistes du septième jour. En ce jour, ne regardez plus à « la paille » qui se trouve dans l'œil des autres religions, mais retirer en premier lieu « la poutre » qui se trouve dans votre œil.

Sachez-le, selon moi, aucune des religions chrétiennes protestantes n'a établi de doctrines de démons pour lier les âmes à Satan au travers de leurs baptistères comme votre religion le fait.

L'Église catholique elle-même n'a pas agi comme vous. Elle n'a pas, en ce qui concerne le baptême, œuvré avec le même degré d'iniquité que vous. Le dogme catholique n'impose pas de doctrines baptismales qui seraient à l'image des *voeux baptismaux* que vous adventistes du septième jour, avez établis et par lesquels vous livrez les âmes poings et pieds liés au démon.

À quoi bon, peuple adventiste du septième jour, avoir toute la connaissance s'il vous faut, tels ceux décrits dans [Matthieu 7 versets 21-23], être refoulés à la porte au grand jour du Seigneur?

Ce n'est jamais en vain que l'on transgresse la Parole de Dieu pour établir des doctrines permettant de rendre notre religion plus fonctionnelle. Remarquez, dans [Marc 7 versets 5-13], ce qui a attiré aux scribes et aux pharisiens les foudres de Jésus n'était pas de prime abord des choses répréhensibles aux yeux des hommes.

Jésus ne les a pas accusés *d'adultère, de meurtre, de vol, etc.* Leurs péchés étaient des actes qui semblaient être à la gloire du Seigneur, car c'est à Dieu qu'ils faisaient l'offrande qui aurait dû être à leurs parents.

Jésus ne les a pas accusés de ne pas donner d'offrande ou de ne pas honorer leurs parents tout en gardant pour eux la valeur de l'offrande.

Le problème venait du fait qu'ils donnaient a Dieu une offrande pour ne pas honorer leurs parents, cela constitue un péché, car celui qui fait cela transgresse le cinquième des dix Commandements.

La compréhension de ce texte est vitale, car il nous permet de comprendre que tout ce que nous faisons, aussi infime soit-il, et qui n'est pas sur les mêmes rails que l'Évangile, déraille.

Pour finir, je dirais que l'objectif est que, jusqu'à ce que cette religion ait choisi d'abandonner ce type de baptême pratiqué, que ses baptistères soient frappés d'interdit et demeurent vides.

Désormais, il faut que nul ne puisse plus s'y faire baptiser sans comprendre les risques encourus! Avant chaque baptême, mobilisezvous, afin de prévenir du danger qu'ils encourent, ceux sur le point de se faire baptiser. Car par les baptistères adventistes du septième jour, ce n'est pas à Jésus-Christ qu'ils vont être liés, mais au démon.

Il est temps que cesse cette duperie, qui n'a que trop duré!

En tant que sentinels du Seigneur il en est désormais de votre responsabilité, car Dieu vous réclamera le sang de ceux que vous n'avez pas avertis [Actes 20 versets 20-27].

1.3 Base de l'application des mesures contre les bergers iniques qui ont exposé les brebis du Seigneur

Pour commencer je vous dirais que ce que nous verrons dans cette partie est un exemple devant être fait plus qu'une doctrine à changer, au sein de cette réforme de l'Église adventiste du septième jour.

Pour comprendre la raison d'être de ce qui suit, je vous dirais, qu'en tant que chefs spirituels du peuple de Dieu, les hauts dirigeants adventistes du septième jour ont des devoirs envers le Seigneur. Voici ce qu'il demande à tous ces bergers et cela peu importe leur religion :

« Prenez donc garde à vous-mêmes, et à tout le troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a établis évêques, pour paître l'Église du Seigneur, qu'il s'est acquise par son propre sang.

Je sais qu'il s'introduira parmi vous, après mon départ, des loups cruels qui n'épargneront pas le troupeau, et qu'il s'élèvera du milieu de vous des hommes qui enseigneront des choses pernicieuses, pour entraîner les disciples après eux. » [Actes 20 versets 28-30, Bible Louis Segond].

Pour appuyer ce texte, lisons aussi ceci : « Obéissez à vos conducteurs et ayez pour eux de la déférence, car ils veillent sur vos âmes comme devant en rendre compte [...] » [Hébreux 13 verset 17, Bible Louis Segond].

Les dirigeants du peuple de Dieu doivent répondre du devenir des brebis que le grand berger de Nazareth leur confie. En outre, Paul avait prophétisé, dans le premier texte, que des loups ravisseurs s'introduiraient au sein du peuple de Dieu en vue d'entrainer après eux les brebis du Seigneur à pratiquer des choses pernicieuses.

Cette réalité est, nous l'avons vue, ce que vit en cette génération l'Église adventiste du septième jour, qui a été entrainer par M. Ted N.C. Wilson et ces comparses qui dominent cette religion, à porter révérence à la bête à sept têtes et dix cornes (l'Église catholique).

La répercussion de tels actes sera, pour les membres de cette religion de recevoir la marque de la bête s'ils persistent dans leurs errements. L'on ne peut rejeter le Seigneur pour servir la bête et être sauvé, la finalité c'est d'être jeté dans l'étang de soufre et de feu.

Pour découvrir la réalité de la marque de la bête, voir mon livre intitulé « Inquisitiô (Le message des trois anges), tome III. La réalité de l'attaque de la petite corne de Daniel 7 contre la Loi de Dieu et les temps de la prophétie. Partie prophétique » au chapitre « Les modalités du scellement des deux peuples (celui de Dieu et celui de la bête) ».

Pour vous imager l'oeuvre de M. Ted N.C. Wilson et de ces sbires, je vous invite à lire le texte de Jean 10 versets 1-18J.

Ce qui est présenté ici qualifie, pour moi leurs façons d'agir. Ici nous voyons que ceux à qui appartiennent le troupeau et qui en prennent soin et les protègent au péril de leur vie sont les vrais bergers.

Nous avons aussi les mercenaires, qui, eux, ne sont là que pour une solde, et n'ont que faire des brebis! Quand vient le danger, ils s'enfuient en les abandonnant à leur triste sort.

C'est exactement ce qui s'est passé avec le groupe de mercenaires, conduit par M. Ted N.C. Wilson et qui \ll règne \gg à la tête de l'Église adventiste du septième jour.

Quand l'Onu, sous l'égide de la papauté leur a mis la pression, ces hommes ne se sont pas soucié des brebis du Seigneur, mais les ont livrés, pieds et poings lier à la bête à sept têtes et dix cornes.

En échange ils ont obtenu une solde, et ont muté de béliers en lycanthropes (*loups-garous*).

Ainsi, les œuvres des hauts dirigeants adventistes les places comme étant des mercenaires sans scrupules.

En outre, par orgueil (suffisance), M. Ted N.C. Wilson et les hauts dirigeants de cette religion n'ont pas fait en sorte de préserver les brebis que Dieu leur a confiés car ils n'ont pas daigné prendre en compte les mises en garde que Dieu m'a inspiré de leur faire parvenir.

Tous ces hauts dirigeants adventistes du septième jour qui n'ont pas pris le temps de m'écouter ont exposé tous leurs membres, de diverses façons, la plus tragique est la perte d'une multitude d'âmes qui ont été livrer au diable par le biais des baptistères de cette religion.

Ne m'ayant pas écouté, la réforme que le Seigneur m'a inspirée pour le devenir éternel de tous ceux qui portent le nom d'adventiste du septième jour n'a pas pu se faire, jusqu'à ce jour. Hormis tout cela, n'ayant pas pris en compte mes écrits, l'épée de la prophétie sans lequel nul devenir n'est possible, car elle est la lumière sur devant mener à Jésus-Christ [2 Pierre 1 verset 29], n'est toujours pas entre les mains du peuple adventiste du septième jour.

Cette réalité fait, que le démon des maintiens dans les ténèbres de la perdission, et si rien est fait, telle les vierges folles seront désormais tous les membres de cette religion. De ce fait, il faut que ce que l'Éternel a arrêté sur les bergers qui s'engraissent en oubliant de faire la tâche qu'il leur a confiée soit appliqué.

Ceci nous renseigne sur cette réalité : « Fils de l'homme, prophétise contre les pasteurs d'Israël ! Prophétise, et dis-leur, aux pasteurs : ainsi parle le Seigneur, l'Éternel :

Malheur aux pasteurs d'Israël, qui se paissaient eux-mêmes! Les pasteurs ne devaient-ils pas faire paître le troupeau? Vous avez mangé la graisse, vous vous êtes vêtus avec la laine, vous avez tué ce qui était gras, vous n'avez point fait paître les brebis.

Vous n'avez pas fortifié celles qui étaient faibles, guéri celle qui était malade, pansé celle qui était blessée; vous n'avez pas ramené celle qui s'égarait, cherché celle qui était perdue; mais vous les avez dominées avec violence et avec dureté.

Elles se sont dispersées, parce qu'elles n'avaient point de pasteur;

Elles sont devenues la proie de toutes les bêtes des champs, elles se sont dispersées. Mon troupeau est errant sur toutes les montagnes et sur toutes les collines élevées, mon troupeau est dispersé sur toute la face du pays; Nul n'en prend souci, nul ne le cherche.

C'est pourquoi, pasteurs, écoutez la parole de l'Éternel! Je suis vivant! Dit le Seigneur, l'Éternel. Parce que mes brebis sont au pillage et qu'elles sont devenues la proie de toutes les bêtes des champs, faute de pasteur, parce que mes pasteurs ne prenaient aucun souci de mes brebis, qu'ils se paissaient eux-mêmes, et ne faisaient point paître mes brebis, — à cause de cela, pasteurs, écoutez la parole de l'Éternel!

Ainsi parle le Seigneur, l'Éternel: Voici, j'en veux aux pasteurs! Je reprendrai mes brebis d'entre leurs mains, je ne les laisserai plus paître mes brebis, et ils ne se paîtront plus eux-mêmes;

Je délivrerai mes brebis de leur bouche, et elles ne seront plus pour eux une proie. » [Ézéchiel 34 versets 2-10, Bible Louis Segond].

Cette réalité que présente ce texte s'applique bien, selon moi, en cette génération, à *M. Ted N.C. Wilson* et les hauts dirigeants adventistes du septième jour qui ont utilisé leurs positions dominantes à la tête de leur religion pour gagner en visibilité mondaine et cela au détriment des brebis que le Seigneur leur a confié.

Aujourd'hui ces hommes en son arrivée à s'allier avec les nations, par le biais de l'ONU, en vue d'avoir plus de « puissance », et cela, nous l'avons vue, au détriment de ce que le Seigneur à laisser comme enseignement par sa défunte prophétesse Ellen G. White.

Ils n'ont pas pris soin des brebis du Seigneur qui ont été abandonner et livrer à l'errance spirituelle et qui sont devenu, de ce fait, les proies des bêtes féroces et particulièrement de la bête à sept têtes et à dix cornes (*l'Église catholique*).

La sentence pour ceux agissant ainsi, est présenter dans ce texte comme la perte de leur charge de pasteur, que le Seigneur enlève de leurs mains afin qu'ils n'aient plus à paitre ces brebis, donc son peuple.

Dans le cas des pasteurs adventistes qui, de par leur action, ont exposé les brebis que Dieu leur a confiées, il faut qu'il y ait sanction.

Pour que les pasteurs indélicats puissent être sanctionné on utilisera ce que le manuel d'Église des adventistes du septième jour stipule en la matière. Voici ce que le dogme adventiste déclare concernant la responsabilité de ces dirigeants face au péché qu'ils ont laissé se perpétrer : « Responsabilité de l'Église :

« Dieu tient son peuple, en tant que corps, pour responsable des péchés qui existent parmi ses membres. Si les responsables de l'Église négligent de déceler les péchés qui font retomber sur l'ensemble du corps le déplaisir divin, ils endossent alors la responsabilité de ces péchés" [...] » [Manuel d'église de l'Église adventiste du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisée en 2015 par la Conférence générale de San Antonio].

Le pasteur est responsable des péchés qu'il n'a pas empêchés. J'ai eu à appeler sans que les hauts dirigeants de cette religion ne prennent garde à ce que je disais, m'amenant à prendre « cette épée » qui mène le discrédit sur tout le corps adventiste du septième jour.

Il faut que ces hauts dignitaires qui, en ne prenant pas le temps de me répondre, soient sanctionnés!

Tous les pasteurs qui ont reçu mon appel et qui n'ont pas daigné m'écouter pour découvrir ce que j'avais à dire et ont préféré me mépriser, devront être destitués de leurs postes, pour faute grave.

En ayant permis que ces abominations que sont ces doctrines, qui violent la Parole de Dieu, puissent continuer à se perpétrer, ces hauts dirigeants doivent être sanctionnés en conformité avec ce que le manuel d'Église déclare ici :

- « Motifs disciplinaires : Les membres d'Église font l'objet de mesures disciplinaires pour les raisons suivantes [...]
- **2. Violation de la Loi de Dieu. [...] »** [Seventh-day Adventist Church Manual, 19TH, Edition revised 2015/2016, Published by the Secretariat General Conference of Seventh-day Adventists].

Pour ce faire, voici ce qui est préconisé : « Le processus disciplinaire : Si le péché commis est grave, l'Église dispose de deux options quant aux mesures disciplinaires devant être adoptées :

- 1. Elle peut voter la censure.
- 2. Elle peut voter la radiation du membre, qui ne fera désormais plus partie de l'Église. » [Manuel d'église de l'Église adventiste du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisée en 2015 par la Conférence générale de San Antonio].

Avant de développer ce que nous venons de voir, il est important de comprendre ce que le Seigneur préconise dans sa parole concernant les leaders de son peuple qui ont erré. Voici ce que la Parole de Dieu déclare en la matière : « Ne reçois point d'accusation contre un ancien, si ce n'est sur la déposition de deux ou trois témoins.

Ceux qui pèchent, reprends-les devant tous, afin que les autres aussi éprouvent de la crainte.

Je te conjure devant Dieu, devant Jésus-Christ, et devant les anges élus, d'observer ces choses sans prévention, et de ne rien faire par faveur. » [1 Timothée 5 versets 19-21, Bible Louis Segond].

Ceux placer à la tête du peuple de Dieu et qui ont erré, devront être confondu par la déposition de deux ou trois témoins, dès lors ceux ayant agi ainsi devront être reprit publiquement.

L'objectif étant que ce témoignage demeure au sein du peuple de Dieu et qu'ainsi à l'avenir tous ceux qui ont un poste d'autorité puissent éprouver de la crainte de mal agir et puissent ainsi marcher droit.

Dans la pratique, l'objectif n'étant pas de livrer ces hommes consacrés, qui ont erré au diable, par une radiation, l'option qui reste est donc la censure. Elle devra au minimum être **d'une année**, période nécessaire pour qu'une réforme se fasse au sein des doctrines adventistes du septième jour.

N'ayant pas voulu entendre parler de réforme, ils en seront donc exclus. Durant une année, ils perdront toute éligibilité, et leurs postes seront, durant cette période, occupés par d'autres.

Il faut que le souvenir de leur témoignage demeure! Il faut qu'ils servent d'exemples pour qu'à l'avenir, les hommes consacrés sachent que l'Éternel seul est Maître et Seigneur. La crainte de transgresser sa Parole doit être instituée au sein de son peuple.

Il est temps que les abominations que pratiquent les hauts dirigeants de cette religion cessent. Ayant interpellé, averti, exhorté sans que nul ne prenne garde, j'ai donc dû agir en conformité avec le texte qui suit :

« Si l'on fait grâce au méchant, il n'apprend pas la justice, il se livre au mal dans le pays de la droiture, et il n'a point égard à la majesté de Dieu. Éternel, ta main est puissante : Ils ne l'aperçoivent pas. Ils verront ton zèle pour le peuple, et ils en seront confus [...] » [Ésaïe 26 versets 10-11, Bible Louis Segond].

Le méchant doit être frappé afin que la justice règne au sein du peuple de Dieu. C'est pour cela que cette partie de ce livre présentant les sanctions contre les hauts dirigent adventiste du septième jour, à cause de leurs œuvres iniques, m'ont été inspirées par Dieu afin que désormais son peuple soit défait de ces loups aux dents longues.

Revoyons ce que Mme White présente en la matière : « Une grande réforme est nécessaire parmi le peuple de Dieu. De nombreuses branches sans sève et infructueuses doivent être retirées de la vigne mère. Tout ce qui peut être ébranlé sera ébranlé, afin que ce qui ne peut être ébranlé puisse rester. » [Manuscript Releases, vol. 7 [Nos. 419-525], MR No. 454 — Reasons for Apostasy in the SDA Church, d'Ellen G White. Tiré du site : https://m.egwwritings.org (traduit en Français à partir du texte original anglais)].

Complétons avec cet autre texte de *Mme White*: « Nous serons appelés à rencontrer ceux qui, malgré des réprimandes et des avertissements précis à travers les Témoignages, ont suivi une mauvaise voie. Dieu nous ordonne de nous tenir séparés et distincts de ces hommes qui n'ont pas prêté attention à ses avertissements.

Certains d'entre eux chercheront à entrer dans nos églises, mais nous ne devons leur laisser aucune place. S'ils se convertissent, ils rendront un témoignage différent. Mais j'ai un avertissement positif en référence aux hommes qui se sont éloignés de la foi.

Que nos églises ne leur soient pas ouvertes ; car ils séduiront, si possible, les élus mêmes. [...] » [Manuscript Releases, vol. 7 [Nos. 419-525], MR No. 454 — Reasons for Apostasy in the SDA Church, d'Ellen G White. Tiré du site : https://m.egwwritings.org (traduit en Français à partir du texte original anglais)].

Ici le Seigneur nous exhorte à nous séparer de ceux qui ont connu la vérité mais l'ont rejeté. Ainsi, nous comprenons qu'une réforme doit être mis en place pour, qu'entre autres, que les serviteurs de Dieu qui lui sont infidèles soient séparés de son peuple. Il faut que l'interdit soit décrété sur eux et que les temples leur soient interdits.

Faire autrement serait leur permettre de pervertir, par leur inique précepte, le peuple de Dieu. Ainsi tous ceux qui ont été avertis, que j'ai avertis, et qui ont préféré persévérer dans leur voient inique doivent être mis au banc du peuple de Dieu.

Ainsi, tous les pasteurs adventistes du septième jour qui ont eu connaissance de mes écrits et qui ont durci leurs coeurs pour ne pas réformé leurs voies, doivent être sensuree et être interdit de travail dans les temples et administrations de cette religion.

Il doit en être de même pour ceux qui étaient anciens à l'Église adventiste du septième jour « Mont Garizime » de Californie au Lamentin en Martinique en décembre 2008 et qui ont sali mon nom en me faisant passer pour une personne qui œuvre pour le diable à cause du fait que je présente les errement de leur religion et qui ont monté la tête de mon ex-épouse.

La répercussion fut notre divorce et le fait que depuis bientôt 15 ans je n'ai pas pu voir mon fils.

Pour découvrir cette histoire, voir mon livre intitulé « Inquisitiô (Le message des trois anges), tome IV, La réalité de l'attaque du faux prophète et l'agneau bestial apocalyptique contre la loi de Dieu et la prophétie » au chapitre « Mon combat de foi et ses retombées ».

La censure pour toute cette personne devra être au minimum d'une durée d'une année, le temps que la réforme puisse ce faire.

Ils doivent devenir un puissant témoignage que le Seigneur n'agréait pas les être inique et infâme des les rangs de ces enfants. Ces réalités que je viens de vous présenter je les aie aussi reçu en rêves :

J'ai vu que tel des chiens en furies plusieurs hauts dirigeants adventistes du septième jour chercheront à me nuire, mais le Seigneur ne me laissera pas entre leurs mains.

Parmi eux se trouve un chien des plus virulents, à qui le Seigneur me donnera spirituellement d'arracher la machoir. J'ai aussi vu en rêve trois dirigeants de cette religion qui sera terrassée comme trois hommes qui sont pendus sans qu'ils ne puissent retirer les cordes sur leurs coups, et cela bien qu'ils aient les mains libres et cherchent désespérément à les enlever.

J'ai vu en rêve le haut dirigeant des adventistes du septième jour, ayant beaucoup de mépris pour moi et faisant des plans pour que les responsables de cette religion ne puissent m'écouter. Mais suite à ce livre, ils vont entendre la voix de Dieu leur parlant au travers moi.

Je me vois aussi en rêve finir par tenir le leader adventiste du septième jour comme on tient une baguette de pain, que je mets sous mon bras et je l'amène dans cette œuvre que le Seigneur me confie.

Ainsi, en conformité avec ce que le Seigneur m'a révélé, plusieurs des hauts dirigeants adventistes du septième jour devrons être défaits de leur fonction. Le plus haut dirigeant de cette religion, quant à lui devra mener cette réforme, car c'est la volonté du Seigneur.

Je l'ai vue dans un rêve comme étant tel un chien vorace qui tombe dans un trou qui était un piège que ses ennemis lui ont tendu, et je l'en fais sortir pour le garder sous bonne garde.

2 Une lumière pour l'avenir

Pour commencer, je vous dirais qu'il est des combats titanesques que l'on mène et qui semblent, à première vue, perdus pour la partie semblant être la plus faible. *Pourtant!*

Dans la Bible, un cas similaire est présenté, dans la lutte qui oppose le jeune et frêle berger David au géant homme d'armes Goliath.

La finalité ne fut pas la victoire du puissant, mais celle de la foi.

Pour comprendre cette image que je viens de présenter il est important de prendre en compte certaines réalités :

Dans mes livres de la série « Inquisitiô » je mets en lumière les errements des Église adventiste du septième jour et catholique, etc. En outre, dans mon livre intitulé « Infamies d'État (Réalité des actes inconstitutionnels pratiqués par l'État Français contrevenant à sa constitution) » c'est contre de puissantes nations de la terre que je m'élève.

L'objectif étant que puisse faire prévaloir la justice et la vérité, afin que les non-vaccinés contre la covid 19 ainsi que les observateurs du sabbat et du shabbat, qui ont été et sont encore discriminés en France, à cause des lois vaccinales et dominicales, puissent avoir gain de cause.

Ainsi au regard de la puissance financière et intellectuelle de ceux contre qui je m'élève, je ne puis certes pas, d'un point de vue humain, faire face seul contre de telles entités.

C'est pour cela, que c'est au nom Puissant de Jésus-Christ de Nazareth que, durant toutes ces longues années, j'ai continué à œuvrer afin que la vérité se fasse jour.

J'ai l'assurance que mon sauveur est vivant et fera bientôt paraître la noblesse de mes combats qui ne sont pas des arguties sorties tout droit d'un esprit *« farfelu »*, mais bien des réalités qui méritent d'être prises en considération.

Ma conviction est que le Seigneur nous appelle en cette génération à libérer les captifs selon son appel manifesté dans le texte qui suit :

« L'esprit du Seigneur, l'Éternel, est sur moi, car l'Éternel m'a oint pour porter de bonnes nouvelles aux malheureux ;

Il m'a envoyé pour guérir ceux qui ont le coeur brisé, pour proclamer aux captifs la liberté, et aux prisonniers la délivrance;

Pour publier une année de grâce de l'Éternel, et un jour de vengeance de notre Dieu; Pour consoler tous les affligés » [Ésaïe 61 versets 1-2, Bible louis Segond].

C'est pour cela que malgré le fait que jusque-là j'ai été seul à tourner la meule pour le Seigneur, jai foi que grâce à ces lignes, les captifs « spirituels » entendront sa voix et qu'ils sortiront de Babylone, ce qui leur permettra d'avoir un devenir!

J'ai foi que cette œuvre s'accomplira par la puissance du Seigneur, manifesté par son Esprit Saint et non par une puissance quelconque qui viendrait de mon être, mais de l'Esprit de Dieu, selon ce que nous pouvons lire dans le texte qui suit : « Alors il reprit et me dit :

C'est ici la parole que l'Eternel adresse à Zorobabel : Ce n'est ni par la puissance ni par la force, mais c'est par mon esprit, dit l'Eternel des armées.

Qui es-tu, grande montagne, devant Zorobabel? Tu seras aplanie. [...] » [Zacharie 4 verset 6-7, Bible louis Segond].

En outre, j'ai l'intime conviction que le Seigneur utilisera mes livres pour sa gloire.

Ils sont les fruits d'un long travail de recherches historiques, juridiques et bibliques, et ils donnent les bases qui permettraient que les choses puissent changer, sur tous les points incriminés.

Fort de tout cela, il est temps que le peuple de Dieu puisse faire entendre sa voix de façon unanime, comme un lion. L'objectif est que les réalités qui se trouvent dans ce livre, dans les autres tomes de cette série « *Inquisitiô* », puissent couvrir la surface de la Terre, comme les eaux couvrent les fonds des mers.

Ces ouvrages sont disponibles, gratuitement au format numérique, en version anglaise et française, sur mon site dont vous trouverez à la fin de ce chapitre. Il est à noter que la série « *Inquisitiô* » compte 5 livres, à mon sens volumineux car, au format numérique, ils font chacun 572 pages.

Pour un meilleur confort de lecture, le Saint-Esprit m'a inspiré de transformer chacun de ces livres en plusieurs livrets, dont celui que vous avez en mains fait partie.

Pour poursuivre, je vous dirais, qu'il est important de comprendre que les œuvres de réforme présentées dans ces livres ne pourront avoir de devenir sans vous.

La Parole de Dieu nous apprend dans [Ecclésiaste 9 versets 15-16] que la sagesse (la connaissance) que pourrait apporter le démuni au puissant sera méprisée.

Si je mène seul ce combat, sans vous, qui êtes épris de justice et de vérité, le message contenu dans ce livre restera lettre morte.

Il faut donc que comme un seul homme, les voix du peuple de Dieu, puissent s'unir pour se faire entendre.

L'une des belles images que j'ai de l'unité qui entraîne la victoire est présentée dans le texte de [Ecclésiaste 4 versets 9-12], qui dans son essence, présente pour moi l'union comme faisant la force.

Ce type d'oeuvre titanesque on ne peut la mener seul, d'autant plus que nous ne sommes pas le maître mais un serviteur.

Je suis le porteur de ce message mais son propriétaire c'est l'Éternel Dieu!

Les enseignements, que je vous ai présentés dans ce livre, ainsi que dans ses autres tomes de la série « Inquisitiô » ont pour centre le message des 3 anges apocalyptique.

Le Seigneur a choisi cette génération, afin que nous son peuple fidèle nous ayons l'insigne honneur d'annoncé au monde ce message salutaire. Cette bonne nouvelle, en Jésus, va déterminer le devenir de l'humanité. Il est destiné à commencer le criblage du peuple de Dieu, la finalité étant que deux peuples bien distincts puissent sortir des rangs.

D'un côté se trouveront les saints, qui garde les commandements de Dieu et ont la foi de Jésus (ils ont l'Esprit de prophétie). Leur choix les amènera à porter les sceaux divins, formé du nom de Dieu et de celui de Jésus-Christ.

Leur devenir sera d'hériter du royaume de Dieu. D'un autre côté, il y aura ceux qui, rejetteront ces deux choses ou ceux ont délibérément choisi de rejeter le Seigneur. Leur finalité sera de recevoir la marque de la bête et leur fin sera de brûler dans l'étang de feu et de soufre aussi appeler la géhenne de feu.

Pour que nul ne soit perdu pour n'avoir pas entendu le message de grâce, en Jésus, que Dieu adresse à l'humanité, Il a envoyé ces sentinelles proclamer son offre de salut, qui est manifeste dans les messages des trois anges [Apocalypse 14 versets 6-13].

En tant que sentinelle et porteur du message du salut, le Seigneur nous demandera des comptes de ce que nous aurons fait des avertissements qu'Il destine à notre prochain.

Ceci nous renseigne : « Vous savez que je n'ai rien caché de ce qui vous était utile, et que je n'ai pas craint de vous prêcher et de vous enseigner publiquement et dans les maisons, annonçant aux Juifs et aux Grecs la repentance envers Dieu et la foi en notre Seigneur Jésus-Christ. [...]

Et maintenant voici, je sais que vous ne verrez plus mon visage, vous tous au milieu desquels j'ai passé en prêchant le royaume de Dieu.

C'est pourquoi je vous déclare aujourd'hui que je suis pur du sang de vous tous, car je vous ai annoncé tout le conseil de Dieu, sans en rien cacher. » [Actes 20 versets 20-21, 25-27, Bible louis Segond].

Afin de comprendre de quoi il en retourne au sujet du sang de son prochain que Paul déclare être innocent, il nous faut lire ce qui suit :

« La parole de l'Éternel me fut adressée, en ces mots : Fils de l'homme, parle aux enfants de ton peuple, et dis-leur :

Lorsque je fais venir l'épée sur un pays, et que le peuple du pays prend dans son sein un homme et l'établit comme sentinelle, - si cet homme voit venir l'épée sur le pays, sonne de la trompette, et avertit le peuple;

et si celui qui entend le son de la trompette ne se laisse pas avertir, et que l'épée vienne le surprendre, son sang sera sur sa tête. Il a entendu le son de la trompette, et il ne s'est pas laissé avertir, son sang sera sur lui;

S'il se laisse avertir, il sauvera son âme. Si la sentinelle voit venir l'épée, et ne sonne pas de la trompette;

Si le peuple n'est pas averti, et que l'épée vienne enlever à quelqu'un la vie, celui-ci périra à cause de son iniquité, mais je redemanderai son sang à la sentinelle. Et toi, fils de l'homme, je t'ai établi comme sentinelle sur la maison d'Israël.

Tu dois écouter la parole qui sort de ma bouche, et les avertir de ma part. Quand je dis au méchant : Méchant, tu mourras ! si tu ne parles pas pour détourner le méchant de sa voie, ce méchant mourra dans son iniquité, et je te redemanderai son sang.

Mais si tu avertis le méchant pour le détourner de sa voie, et qu'il ne s'en détourne pas, il mourra dans son iniquité, et toi tu sauveras ton âme. » [Ézéchiel 33 versets 1-9, Bible louis Segond].

Comme ce fut le cas dans les temps bibliques, en ce siècle et jusqu'au retour de Jésus-Christ, comme il en était pour l'apôtre Paul, nous les enfants du Dieu comme ses sentinelles et en tant que tels, des comptes nous seront demandés par le Seigneur.

Si nous ne les prévenons pas et qu'ils meurent dans leurs péchés, le Seigneur leur fera porter la charge de leurs iniquités, mais il nous redemandera leurs sangs.

Ainsi le serviteur fidèle de Dieu doit être sage et s'assurer qu'il n'a pas le sang de son prochain, qu'il n'a pas averti, sur ces mains.

Vous qui avez lu ce livre jusque-là, et avez sondé son contenu, Bible en mains et dans un esprit de prière, il vous faut agir.

Dans un premier temps, afin que vous soyez bien au fait de la totalité du message que l'Esprit de Dieu me donne de porter, je vous invite à lire les livrets qui forment les *tomes II*, III, IV et V de la série intitulée « Inquisitiô ».

Il est à noter que le premier tome de cette série est en réécriture et n'est donc pas encore disponible.

Une fois que vous aurez pris connaissance du contenu de ces livres ou de leurs livrets, vous pourrez agir.

Pour ce faire, cette base ayant été établie, comme les feuilles d'automne emportées au loin par le vent, ils doivent tous, livres et livrets, être distribués au plus grand nombre.

Pour ce faire, partagez-les par tous les biais :

Par email, Facebook, WhatsApp Instagram, etc.

Nous devons maintenant considérer d'autres réalités liées à une œuvre aussi conséquente, tant par le travail d'étude qu'elle a nécessité que par le volume des ouvrages.

En effet, ce n'est pas sans peine que ce type de quête se mène.

Les pertes que j'ai dû subir en attestent!

Dans mon livre intitulé « Inquisitiô (Le message des trois anges), tome II. La réalité de l'attaque de la petite corne de Daniel 7 contre la Loi de Dieu et les temps de la prophétie. Partie historique » au chapitre « Esquisse de carrière, philosophie de vie et oppression discriminatoire », je vous ai présenté ma situation financière.

Dans cette lutte titanesque que je mène, pour la vérité et la justice, mes finances aussi ont été impactées.

Dans ce livre que je viens de vous présenter, je vous conte comment en tant qu'observateur du sabbat et du fait de ma profession, de coiffeur, mes fonds sont au plus bas, car je suis entravé par les lois françaises interdisant de travailler le dimanche.

De surcroît, a cause du fait que je dénonce dans l'un de mes livres les doctrines antibibliques que l'Église adventiste du septième jour – qui jadis était ma religion –, pratique j'ai subi la désertion de mon salon de coiffure, par le « gros » de mes clientes qui sont des membres de cette religion, ce qui a porter un gros coup a mes finances.

Pour en savoir plus à ce propos, je vous invite à lire mon livre intitulé « Inquisitiô (Le message des trois anges), tome IV, La réalité de l'attaque du faux prophète et l'agneau bestial apocalyptique contre la loi de Dieu et la prophétie. Partie historique ».

De surcroît, le chômage technique dû à cette pandémie de *Corona virus*, ainsi que les actions iniques de *M. Vincent GUILGAULT* contre moi – il a, de façon arbitraire et en opposition avec les lois, fait barrage afin que je ne puisse pas percevoir pour mes deux sociétés la subvention allouée aux entreprises en difficulté à cause de la pandémie –, a aggravé encore plus la situation, je me retrouve donc à survivre.

Vous pourrez découvrir ces réalités dans mon livre intitulé « Infamies d'État (Réalité des actes inconstitutionnels pratiqués par l'État Français contrevenant à sa constitution) » au chapitre « Présentation des faits inhérents au traitement inapproprié de mon dossier par ce fonctionnaire des impôts, M. Vincent GUILGAULT ».

Comme vous le voyez les coups durs se sont succédé en vue de nuire à cette œuvre que le Seigneur m'a confié, les répercussions étant que je ne puis plus investir financièrement pour son avancement car, je suis dans une grande précarité.

En ce jour, je ne peux donc pas continuer à investir pour les livres.

Eh oui, les choses sont extrêmement difficiles mais j'ai foi en l'œuvre que le Seigneur me donne de porter.

C'est pour cela que j'ai voulu poursuivre malgré ces difficultés et que vous trouverez une bonne partie du livre qui n'a pas pu être corrigée, faute de moyen.

Pour poursuivre je vous dirais que je retrouve dans l'oeuvre de toutes ces personnes qui m'ont attaqué d'une façon ou d'une autre l'empreinte du diable, car je sais que ces personnes ne sont pas mes ennemis, mais c'est le diable qui les a utilisé pour me nuire.

Cette réalité tient au fait nous n'avons pas à nous battre contre la chair et le sang, mais contre les forces des ténèbres [Éphésiens 6 versets 10-12], en sorte que nos persécuteurs ne sont pas nos ennemis, mais ce sont des marionnettes que le diable utilise pour nous persécuter.

Voici ce que nous pouvons lire en la matière :

« Au reste, fortifiez-vous dans le Seigneur, et par sa force toutepuissante. Revêtez-vous de toutes les armes de Dieu, afin de pouvoir tenir ferme contre les ruses du diable.

Car nous n'avons pas à lutter contre la chair et le sang, mais contre les dominations, contre les autorités, contre les princes de ce monde de ténèbres, contre les esprits méchants dans les lieux célestes. » /Éphésiens 6 versets 10-12, Bible louis Segond/.

Complétons avec cet autre texte : « Nous savons que celui qui est né de Dieu ne commet pas le péché qui mène à la mort, car le Fils de Dieu le protège. Aussi le diable ne peut-il rien contre lui. Nous savons que nous appartenons à Dieu, alors que le monde entier est sous la coupe du diable. » [1 Jean 5 versets 18-19, Bible Semeur].

Finissons avec ceci : « Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a haï avant vous. Si vous étiez du monde, le monde aimerait ce qui est à lui ; mais parce que vous n'êtes pas du monde, et que je vous ai choisis du milieu du monde, à cause de cela le monde vous hait. Souvenez-vous de la parole que je vous ai dite :

Le serviteur n'est pas plus grand que son maître. S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi ; s'ils ont gardé ma parole, ils garderont aussi la vôtre.

Mais ils vous feront toutes ces choses à cause de mon nom, parce qu'ils ne connaissent pas celui qui m'a envoyé. » [Jean 15 versets 18-21, Bible louis Segond].

Quand le diable cherche à nous détruire et/ou à nous persécuter, il utilisera souvent ceux qui ont rejeté le Seigneur et qui de par leurs actes sont devenus des enfants du démon [Jean 8 verset 44].

Le diable sachant qu'il lui reste peu de temps, est déchaîné et dans une grande colère, son objectif impérieux est de perdre le plus grand nombre. Ainsi, il fera la guerre à quiconque apporte aux hommes la lumière de l'Évangile pur en Jésus-Christ.

Vu la teneur de ce livre ainsi que celle des autres tomes de cette collection « *Inquisitiô* », je ne suis pas étonné de ce que je vis.

Avec du recul je vous dirais que l'une des attaques les plus drastiques que le diable à mener contre moi, fut par le biais de *M. GUILGAULT*, car grâce à l'argent de cette subvention, que j'ai pu percevoir, j'ai entrepris de corriger les livres spirituels que le Saint Esprit m'a inspirée et cela aussi bien en anglais qu'en Français.

J'ai d'abord commencé par corriger un des tomes du livre que vous avez en mains et que je pensais, qu'il aurait paru tel quel.

Néanmoins, une fois ce premier livre terminé et après relecture, je me suis rendu compte qu'il contenait trois thématiques bien distinctes qui pouvaient être développées pour constituer chacune un livre.

C'est ce que j'ai fait et ce premier livre de 572 pages qui a été corrigé par le correcteur anglophone M. Howard J. Eeles est devenu l'élément fondateur de quatre livres de 572 pages chacun. Ces quatre livres visent donc des objectifs bien précis.

Ce travail a été titanesque et l'est toujours, car en finissant ce livre que vous avez en mains, cela fera 8 livres de 572 pages, 4 en anglais et leur double en Français, que j'aurais fini d'écrire, par la grâce de Dieu.

Reste à finir mon livre intitulé « Inquisitiô (le message des trois anges) tome I, qu'est-il advenu de la sainteté de la parole de Dieu ? », toujours en deux versions, en anglais et en français, que j'entamerais, si Dieu le veut, dès que les premiers tomes seront finis.

Sur ces 8 premiers livres de 572 pages chacun, j'ai déjà pu corriger en Français environ 30 % et 40 % de ceux qui sont en anglais.

J'ai déjà investi un peu plus de 13500 euros, donc toutes mes économies, jusqu'au dernier centime pour que ces livres puissent voir le jour. Tout cela, alors qu'ils sont offerts gratuitement en version numérique en français et en anglais.

Ce fut une grande joie pour moi de voir mes idées se matérialiser en livres, surtout ceux qui sont en anglais, car bien que je ne maîtrise pas cette langue, l'Esprit de Dieu me donne la capacité de traduire mes livres et je les fais corriger par un correcteur proportionnel.

Malheureusement, celui que j'appelle « l'ennemi de nos âmes » a utilisé M. GUILGAULT et l'a inspiré de fomenter contre moi des œuvres iniques, la répercussion directe fut que je n'ai pas pu continuer la correction de ces livres.

Pour que certaines parties de ce livre puissent être mises à votre disposition, j'ai dû emprunter de l'argent auprès de mon amie Nicole. Je sais que Dieu agira en son temps pour que je ne sois plus son débiteur. Je suis très reconnaissant au Seigneur de l'avoir mise sur ma route et aussi de cette confiance qu'elle a placée et en moi et en cette œuvre.

Eh oui, les choses sont extrêmement difficiles mais j'ai foi en l'œuvre que le Seigneur me donne de porter, c'est pour cela que j'ai voulu poursuivre malgré ces difficultés et que vous trouverez une bonne partie du livre qui n'a pas pu être corrigée, faute de moyen.

Je vous prie de m'excuser pour les fautes que vous ne manquerez pas de trouver. Et je tiens en toute humilité à remercier mon amie Nicole, qui a, avec le peu de temps dont elle disposait, donné à certaines parties des textes en Français une certaine cohérence.

Pour poursuivre, je vous dirais qu'alors que les embûches se présentent comme la mer Rouge devant moi et que les problèmes et difficultés me suivent tels les Égyptiens en furie. Je suis certes démuni, mais je continue à avancer par la foi, malgré les intempéries de la vie, car je sais servir un grand Dieu.

Je sais donc, qu'il agira, d'une façon ou d'une autre! Le diable est déjà vaincu, le Seigneur seul est le Tout-Puissant et nul ne pourra empêcher à son œuvre d'avancée.

Fort de cette conviction c'est pour cela que, malgré la situation difficile, je continue à marcher par la foi, et je mets en place les plans que j'ai reçu de l'Esprit de Dieu en rêves.

Mon objectif dans cette vie, n'est ni la richesse ni la renommée, mon leitmotiv est de porter mes connaissances à cette génération et de laisser un héritage littéraire aux générations futures.

Pour en revenir à cette œuvre littéraire que le Seigneur m'a confiée, je vous dirais que ne pouvant ni continuer à éditer ces livres, ni les proposer à la vente numérique car ils ne sont corrigés que partiellement, j'ai choisi de les offrir sur mon site, je vous le présenterai à la fin de ce chapitre.

Pour que vous puissiez comprendre ma philosophie et ma foi, je vais vous présenter une allégorie :

Imaginez que vous ayez un oranger qui vous donne en abondance des oranges qui sont sucrées comme du miel, que vous destinez à la vente.

Cependant, placé où vous êtes, nul ne sait que vous en avez à vendre. De ce fait, vos oranges pourrissent sur l'arbre alors que vous êtes dans le besoin.

Pour changer cette situation, vous faites donc des plans en vue de les vendre et, pour ce faire, vous les présentez dans une foire, afin que le plus grand nombre puisse les goûter.

Sachant qu'elles sont sucrées à souhait, vous savez que ceux qui viendront et les goûteront seront conquis et que vous pourrez vivre de votre récolte.

Cette image que je prends pour présenter mes livres peut vous paraître présomptueuse. Néanmoins, pour moi, mes ouvrages sont de l'acabit de ces oranges, car ils sont le fruit de nombreuses recherches et d'un travail acharné.

Vu leur teneur, j'ai bon espoir qu'ils vous apporteront des connaissances qui vous fortifieront.

J'ai encore beaucoup de choses à vous dire au travers de mes livres, qui sont en attente de fonds pour être édités. Je vous convie, à travers leurs lignes, à faire des voyages *inédits*.

Avant de poursuivre, je tiens à préciser que je n'ai pas fait d'études littéraires, je suis avant tout un passionné d'écriture, pas un écrivain.

Je me reconnais donc comme étant un auteur. Dans mes livres, comme c'est le cas dans celui-ci, je mets par écrit mes expériences et mes convictions profondes.

Cet amour de l'écriture m'est venu un jour où j'ai eu à mener une réflexion sur la durée fugace de notre vie sur Terre.

Beaucoup ont travaillé, jouissent de leur vivant du fruit de leur travail, mais souvent, après leur mort, il ne reste plus rien de ce qu'ils étaient, de leurs pensées, de leurs convictions.

Ils descendent dans la fosse et « s'étiolent comme l'éther ».

Je n'ai aucune connaissance de ce qu'ont été mes aïeux. Quelles furent leurs convictions, leurs œuvres ; tout cela demeure une énigme pour moi.

D'autant qu'en tant qu'antillais, je suis issu d'un peuple qui a connu les chaines et l'aliénation de l'esclavage.

De cette réflexion sont nés mon besoin d'écrire et ma passion des mots!

Mon souhait profond est de mettre par écrit mes connaissances et mes convictions afin de les partager avec ceux qui y prendront plaisir et qui, je l'espère, sortiront de mes livres édifiés.

Dans mes ouvrages, j'aborde divers thèmes, qui me tiennent à cœur et qui mettent en exergue mes convictions profondes, la plus importante de tout étant l'amour que je porte au Seigneur et le besoin, en tout temps, de donner Gloire à son nom.

Bien que j'aie déjà eu l'immense plaisir de publier plusieurs de mes livres, les finances faisant défaut, je n'ai pas pu trouver les fonds nécessaires pour éditer cinq autres livres, autres que les quatre que je vous ai déjà présentés et qui sont tout aussi riches que celui que vous avez en mains, et qui sont déjà en chantiers.

Il reste encore beaucoup à faire pour que la vérité se fasse jour auprès du plus grand nombre.

Si ce livre que vous avez en mains vous a fortifié je vous vous invite à lire et à distribuer au plus grand nombre mes autres ouvrages, car certainement, ils vous apporteront, des connaissances qui certainement vous seront aussi profitables.

Plusieurs de ces livres sont, ou seront bientôt, par la grâce de Dieu disponible en téléchargement gratuit sur mon site internet.

Malheureusement pour moi, « l'argent étant le nerf de la guerre », tous mes fonds ayant été investis dans la mise en place de ces premiers livre que je vous ai présenté plus avant, ce faisant, je n'ai plus les moyens de continuer cette oeuvre.

Ce que je trouve des plus dommages est qu'hormis les 4 livres, qui sont déjà finis en Français (ainsi que leurs doubles en anglais soit 8 livres), et que j'offre gratuitement sur mon site, mais qui sont en attente d'être corrigé, j'ai encore 5 autres ouvrages que j'ai déjà mis en place l'ossature mais qui sont en attente de finition.

Pour continuer je vous dirais que ce livre que vous avez en mains ainsi que tous ceux de la série « *Inquisitiô* (*Le message des trois anges*) » vous ont présenté mon mode d'écriture, basé sur la parole de Dieu, et qui est renforcé de texte historique et législatif, destiner à mettre en lumière des réalités, qui jusque-là étaient cachés.

Mes autres livres spirituels, sont de ce même acabit, je mets en lumière des réalités bibliques oubliées depuis des siècles, mais qui sont vitaux pour la préparation des enfants fidèles du Seigneur en vue qu'ils soient prêts à aller à la rencontre de notre sauveur quand il reviendra.

L'objectif est aussi qu'en attendant le retour du Roi des rois et du Seigneur des seigneurs, que son peuple soit inébranlable en Jésus-Christ et pas branlant, et ne suive pas les lumières ténébreuses des doctrines fallacieuses que distille, tel un venin mortel, des gens qui œuvrent, sous couvert de la foi, pour le diable.

Pour en revenir à mes 4 livres de la série « Inquisitiô (le message des trois anges) » que j'offre sur mon site, en version anglaise et française, pour que vous ayez un meilleur confort de lecture, j'ai besoin de votre aide, car la correction de chacun de ces livres coûte environ 7000 euros en anglais et environ 3500 euros en français.

Ces 4 livres, une fois corrigés, seront toujours offerts gratuitement, en anglais et en Français, en version numérique, sur mon site. Hormis cela, en ce qui concerne l'œuvre d'écriture que le Seigneur me donne de mener pour lui, il est important de noter qu'il me faut un peu plus d'un an pour finir un livre dans sa version anglaise et française.

Hormis tout cela, il est convenable, selon moi que vous compreniez, que je ne peux à la fois écrire pour le Seigneur et travailler comme coiffeur conseil, ainsi, étant consacré totalement à l'œuvre du Seigneur, je dois aussi pouvoir vivre de cette œuvre...

Cette réalité les Saintes Écritures le déclarent dans le texte suivant :

« Ne suis-je pas libre? Ne suis-je pas apôtre? N'ai-je pas vu Jésus notre Seigneur? N'êtes-vous pas mon oeuvre dans le Seigneur? Si pour d'autres je ne suis pas apôtre, je le suis au moins pour vous;

Car vous êtes le sceau de mon apostolat dans le Seigneur. C'est là ma défense contre ceux qui m'accusent. N'avons-nous pas le droit de manger et de boire ? N'avons-nous pas le droit de mener avec nous une soeur qui soit notre femme, comme font les autres apôtres, et les frères du Seigneur, et Céphas ?

Ou bien, est-ce que moi seul et Barnabas nous n'avons pas le droit de ne point travailler? Qui jamais fait le service militaire à ses propres frais? Qui est-ce qui plante une vigne, et n'en mange pas le fruit?

Qui est-ce qui fait paître un troupeau, et ne se nourrit pas du lait du troupeau? Ces choses que je dis, n'existent-elles que dans les usages des hommes?

La loi ne les dit-elle pas aussi ? Car il est écrit dans la loi de Moïse : Tu n'emmuselleras point le boeuf quand il foule le grain. Dieu se met-il en peine des boeufs, ou parle-t-il uniquement à cause de nous ? Oui, c'est à cause de nous qu'il a été écrit que celui qui laboure doit labourer avec espérance, et celui qui foule le grain fouler avec l'espérance d'y avoir part.

Si nous avons semé parmi vous les biens spirituels, est-ce une grosse affaire si nous moissonnons vos biens temporels.

Si d'autres jouissent de ce droit sur vous, n'est-ce pas plutôt à nous d'en jouir? Mais nous n'avons point usé de ce droit; au contraire, nous souffrons tout, afin de ne pas créer d'obstacle à l'Evangile de Christ.

Ne savez-vous pas que ceux qui remplissent les fonctions sacrées sont nourris par le temple, que ceux qui servent à l'autel ont part à l'autel ? De même aussi, le Seigneur a ordonné à ceux qui annoncent l'Evangile de vivre de l'Évangile.» [1 Corinthiens 9 versets 1-14, Bible Louis Segond].

Fort de tout ce que je viens de vous présenter, vous comprenez que j'ai besoin de votre aide, afin de continuer cette œuvre. J'ai fait bien des démarches en vue d'obtenir un financement, mais ni les banques ni les sociétés de crédit n'accordent des financements pour l'édition de livres, cela s'avère être un défi.

À chaque nouvelle demande rejetée, j'ai été tel un homme qui, perdu en plein désert, court après un mirage lui présentant un lac « salvateur », mais en vain. Les répercussions sont que, faute de finances, l'œuvre est en friche.

Néanmoins, j'ai l'assurance que, par la grâce de Dieu, à qui appartiennent l'argent et l'or, ainsi que cette œuvre qu'il m'a confié, ce livre trouvera son public et que vous, qui serez amenés à le lire, ne resterez pas insensibles à cet appel à l'aide que je vous adresse.

Il est vrai que beaucoup en sont venu à vivre en pensant que leurs biens temporels leur appartiennent et n'ont que faire des besoins de l'œuvre du Seigneur. Ceux-là je les invite à lire les paraboles que nous trouvons dans les textes suivants. Voici la première : « Puis il leur dit : Gardez-vous avec soin de toute avarice ; car la vie d'un homme ne dépend pas de ses biens, fût-il dans l'abondance.

Et il leur dit cette parabole : Les terres d'un homme riche avaient beaucoup rapporté. Et il raisonnait en lui-même, disant : Que ferai-je ?

Car je n'ai pas de place pour serrer ma récolte. Voici, dit-il, ce que je ferai : j'abattrai mes greniers, j'en bâtirai de plus grands, j'y amasserai toute ma récolte et tous mes biens;

Et je dirai à mon âme : Mon âme, tu as beaucoup de biens en réserve pour plusieurs années ; repose-toi, mange, bois, et réjouis-toi. Mais Dieu lui dit : Insensé!

Cette nuit même ton âme te sera redemandée; et ce que tu as préparé, pour qui cela sera-t-il ? Il en est ainsi de celui qui amasse des trésors pour lui-même, et qui n'est pas riche pour Dieu. » [Luc 12 versets 15-21, Bible Louis Segond].

Complétons avec ceci:

« Il y avait un homme riche, qui était vêtu de pourpre et de fin lin, et qui chaque jour menait joyeuse et brillante vie. Un pauvre, nommé Lazare, était couché à sa porte, couvert d'ulcères, et désireux de se rassasier des miettes qui tombaient de la table du riche; et même les chiens venaient encore lécher ses ulcères.

Le pauvre mourut, et il fut porté par les anges dans le sein d'Abraham. Le riche mourut aussi, et il fut enseveli. Dans le séjour des morts, il leva les yeux; et, tandis qu'il était en proie aux tourments, il vit de loin Abraham, et Lazare dans son sein.

Il s'écria : Père Abraham, aie pitié de moi, et envoie Lazare, pour qu'il trempe le bout de son doigt dans l'eau et me rafraîchisse la langue; car je souffre cruellement dans cette flamme. Abraham répondit :

Mon enfant, souviens-toi que tu as reçu tes biens pendant ta vie, et que Lazare a eu les maux pendant la sienne; maintenant il est ici consolé, et toi, tu souffres. » [Luc 16 versets 19-25, Bible Louis Segond].

L'heure n'est plus à tergiverser, si ce livre vous a touché, faites un geste, aidez-moi à pouvoir nourrir les âmes, pour et par le Seigneur. J'ai foi que le Seigneur a un peuple fidèle, qui est présenté comme les 7000 qui, du temps d'Élie, n'ont point fléchi le genou devant Baal et qu'ils lui demeurent fidèles.

Je sais que vous vous ne fermerez pas vos cœurs à cet appel à l'aide, car vous marchez par amour selon que notre Sauveur nous le demande.

Voici ce qui est préconisé : « Donne à celui qui te demande, et ne te détourne pas de celui qui veut emprunter de toi. » [Matthieu 5 verset 42, Bible Louis Segond].

Complétons avec ceci : « Si quelqu'un possède les biens du monde, et que, voyant son frère dans le besoin, il lui ferme ses entrailles, comment l'amour de Dieu demeure-t-il en lui ?

Petits enfants, n'aimons pas en paroles et avec la langue, mais en actions et avec vérité. Par là nous connaîtrons que nous sommes de la vérité, et nous rassurerons nos coeurs devant lui » [1 Jean 3 versets 17-19, Bible Louis Segond].

Finissons avec ceci : « Si l'un de tes compatriotes tombe dans la pauvreté dans le pays que l'Éternel ton Dieu te donne, tu ne lui fermeras pas ton coeur et tu ne lui refuseras pas ton aide.

Au contraire, tu lui ouvriras ta main toute grande et tu lui prêteras suffisamment selon ses besoins. Garde-toi bien de nourrir dans ton coeur des pensées mesquines et de te dire:

« C'est bientôt la septième année, l'année de la remise des dettes » et, pour cette raison, de regarder ton compatriote pauvre d'un mauvais oeil sans rien lui donner. Car alors, il se plaindrait de toi à l'Éternel et tu porterais la responsabilité d'une faute.

Donne-lui généreusement et non pas à contrecoeur. Et pour cela, l'Éternel ton Dieu te bénira dans tout ce que tu feras et dans tout ce que tu entreprendras. En fait, il y aura toujours des nécessiteux dans le pays : c'est pourquoi, je t'ordonne d'ouvrir toute grande ta main à ton compatriote, au malheureux et au pauvre dans ton pays. » [Deutéronome 15 versets 7-11, Bible Semeur].

Si ce livre où l'un de ceux que je vous offre gratuitement sur mon site vous a touché, faites un geste, aidez-moi à pouvoir continuer à fortifier et aider le plus grand nombre.

J'en appelle donc à votre générosité. Ainsi, si le vôtre cœur vous en dit, vous pouvez m'apporter votre aide en me faisant parvenir vos dons par voie postale à :

Monsieur Kenny Ronald Marguerite, Impasse py n° 24, Californie, 97232 Le Lamentin (Martinique).

Vous avez aussi la possibilité de faire un don sur l'onglet « Faire un don avec Paypal » (onglet situé sur l'écran, à gauche pour les ordinateurs et en bas pour les portables) présent sur mon site : kennyronald-marguerite.com.

3 Présentation du livre "Inquisitiô (Le message des trois anges), tome IV. La réalité de l'attaque du faux prophète et de l'agneau bestial apocalyptique contre la loi de Dieu et la prophétie"

En guise d'introduction, je vous dirais que ce livre que vous avez entre les mains présente les œuvres iniques que pratique la religion adventiste du septième jour, ainsi que les plans qui m'ont été inspirés par l'Esprit de Dieu afin de réformer cette religion.

Ce livre est le dernier appel à la repentance que le Seigneur, dans sa grande mansuétude et sa grande miséricorde me donne de présenter à cette religion, à cause des actes pratiqués qui ne le révèrent pas.

Maintenant ces points actés et pour entrer dans le vif du sujet, je vous dirais que dans ces lignes, je vous expose les œuvres de l'Église adventiste du septième jour, qui se présente comme étant la défenderesse de la foi et de la parole de Dieu, mais qui œuvre comme ceux-là mêmes qu'elle condamne.

Mes propos relatifs au caractère inique des œuvres de cette religion pourraient sembler insensés, tellement cette dernière donne au monde l'image d'un lieu où la parole de Dieu est honorée et où nulle œuvre de ténèbres ne demeurent, comme « des squelettes dans des placards ».

Nous verrons qu'il en est tout autrement. Je vous démontrerais, au travers des préceptes doctrinaux de l'Église adventiste du septième jour, mis en lumière par la Bible combien ces fondements sont iniques et ne servent pas Dieu, bien au contraire.

Pour vous présenter les grandes lignes des errements de l'Église adventiste du septième jour, il nous faut commencer par les fondations sur lesquelles cette Église a été construite, puis développée pour en venir à ce qu'est, en cette décennie, la base du dogme que professe cette religion.

En préambule, je vous dirais qu'il y a plusieurs décennies de cela le Seigneur a suscité à une « frêle petite plante », qu'il a établie de son vivant prophétesse, elle s'appelait Ellen G. White.

L'Esprit de Dieu lui a donné de porter, entre autres, le message des trois anges apocalyptiques.

La raison d'être principale de ce message à trois branches est de nous amener à donner Gloire au Seigneur!

Il présente en outre son jugement dont l'heure est arrivée, il appelle aussi l'humanité à la repentance et nous invite tous à rejeter toute doctrine qui n'est pas du Seigneur.

Ce message présente aussi le sort final qui sera réservé à ceux qui rejetteront le Seigneur pour servir des doctrines d'hommes et enfin, il a pour but d'amener la papauté et ses sbires à la déchéance.

Cette humble servante du Seigneur, qu'était *Ellen G. White* a reçu de l'Esprit de Dieu de nouvelles révélations prophétiques, qui présentent les œuvres iniques et cachées de la papauté, et qui sont mises en lumière par le message des trois anges apocalyptique.

Ce faisant, de sa plume elle a laissé des instructions bien précises pour que les adventistes du septième jour ne puissent jamais s'unir à cet être inique, qu'est la papauté. Elle présente aussi l'influence que les papes ont et auront sur les nations, et les organes législatifs qui gèrent le monde, de ce fait *Mme White* de son vivant a exhorté le peuple adventiste du septième jour à ne jamais contracter de telles unions.

Hormis ces instructions et recommandations, elle a laissé une épée, flamboyante et puissante destinée à permettre au monde de connaître le vrai visage de la papauté ainsi que les doctrines iniques que professe l'Église catholique, c'est le livre « La tragédie des siècles ».

Malheureusement, en cette génération, d'un revers de la main, le leader *adventiste M. Ted N.C. Wilson* a perverti toutes ces bases instituées par *Mme White*, sur lesquelles la foi adventiste est basée.

Cet homme a renié les fondations de la foi de sa religion, en désavouant le livre « La tragédie des siècles », écrit de la plume d'Ellen G. White. Il est allé jusqu'à demander pardon au pape François parce que 700000 de ces livres ont été distribués lors d'un des passages du pontife en Amérique.

Ted N.C. Wilson a en outre appelé de ses vœux une union entre les adventistes et les catholiques. Il a aussi mis en place des accords avec l'ONU, chose inimaginable jusque-là.

Tout cela peut paraître anodin, et même pour certains dénoter une grande ouverture d'esprit, néanmoins quand on lève le voile des apparences et que l'on plonge les regards sur une réalité de vie, nous comprenons le non-sens du nouveau positionnement de cette religion.

Pour ce faire, je m'en vais vous poser une question :

Peut-on professer à la fois une chose et son contraire.

Exemple : peut-on à la fois se déclarer contre l'avortement et être pro avortement ?

Ou encore, peut on à la fois se battre contre les lois qui permettent en Amérique à tout un chacun de posséder une arme et soit même en détenir une ?

Ainsi, la religion adventiste du septième jour, ne peut pas d'un côté décréter que son dogme est basé sur les écrits d'*Ellen G. White* et d'un autre, renier ces enseignements, en pratiquant ce qu'elle a proscrit.

Ainsi, soit l'Église adventiste du septième jour s'émancipe des règles d'Ellen G. White, et pratique de nouvelles doctrines, soit cette religion demeure dans ses anciens sentiers et pratique ce que sa défunte prophétesse charismatique a établi.

Pour l'instant, nous sommes loin de ces deux extrêmes, car cette religion en est venue à pratiquer des doctrines bigarrées, qui sont un mélange des enseignements que *Mme Ellen G. White* a laissés et de ceux issus du dogme catholique.

Un exemple concret est la réalité de « l'Église du reste », cette religion l'a vécue du temps de Mme White qui en tant que prophétesse du Seigneur avait le don de prophétie, qui consiste à ce que le Seigneur parle à un de ses prophètes ou prophétesses en rêves ou en visions.

Mme White a reçu un grand nombre de visions et quelques rêves grâce auxquels elle a guidé le peuple adventiste du septième jour.

Elle a aussi reconnu que l'Esprit de prophétie consiste à ce que Dieu parle à ses prophètes en rêves et en visions.

En opposition à tout cela, des décennies après la mort de Mme White, n'ayant plus de prophètes dans ses rangs l'Église adventiste du septième jour a perverti ces bases.

À leur place ont été institués des préceptes iniques de l'Église catholique qui ont été revus et édulcorés à « la sauce » adventiste du septième jour.

Parmi ces préceptes nous retrouvons le baptême des enfants ou encore la désacralisation des rêves et des visions.

Nous verrons aussi comment au travers de ces baptistères, l'Église adventiste du septième jour ne rend pas un culte à Dieu. Bien au contraire, elle livre, pieds et poings liés, ceux qui vont se faire baptiser.

Incroyable! Vous verrez à qui et comment.

Nous verrons aussi, qu'alors que cette religion se réclame comme étant la gardienne du sabbat, comment en plein sabbat, elle transgresse le commandement du Seigneur qui demande que « la main gauche ne puisse pas savoir ce que fait la droite ».

Je vais aussi vous présenter les œuvres sectaires et hors la loi que l'Église adventiste du septième jour a mises en place et qui lui permet, grâce à des contraintes psychologiques, de dépouiller ses membres de plusieurs millions de dollars par an et cela depuis des décennies, par le biais des dîmes et des offrandes qu'elle les oblige à lui verser.

Tout ce que je viens d'énoncer, je vous le démontrerai au travers des textes bibliques, juridiques, législatives et des doctrines établies par l'Église adventiste du septième jour.

Je poursuivrai en disant que j'ai eu à croiser *l'épée spirituelle* avec cette religion, mais du fait de sa puissance financière et de sa renommée, j'y ai laissé plus que « des plumes ».

Ma jeune épouse, à l'époque m'avait mis devant un dilemme, arrêter d'écrire contre cette religion, qui était autrefois la nôtre, ou divorcer.

J'ai choisi de demeurer fidèle au Seigneur.

Les répercussions furent mon divorce et l'éloignement de mon fils que sa mère a emmené vivre à huit mille kilomètres de moi.

Néanmoins, devenu majeur, il est revenu vers moi depuis environ deux ans et nous réapprenons à nous connaître, mais je ne l'ai pas encore vu physiquement depuis plus de 14, très longues, années...

Pour finir, pour qu'il y ait équité, je vous présente aussi un résumé de ma vie et vous verrez comment le Seigneur a la capacité de retirer un homme de la déchéance la plus totale pour en faire un de ses serviteurs, l'objectif étant que toute gloire lui revienne à lui seul, le Tout Puissant!